

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2010



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2010

ADMINISTRATION
DES **DOUANES**
ET **IMPÔTS**
INDIRECTS

EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

« Quant à la deuxième orientation, elle incite à relever les défis de l'ouverture et de la compétitivité, en engageant les réformes nécessaires, en vue de restructurer les secteurs dont la crise mondiale a dévoilé les insuffisances et de tirer parti des prémices de la reprise de l'économie mondiale. De même, la préservation des équilibres macro-économiques s'impose comme une nécessité impérieuse, au même titre que la rationalisation des dépenses publiques et la modernisation du cadre légal et réglementaire, assurant une plus grande attractivité pour l'entreprise et les affaires. »

*Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie
prononcé à l'occasion de la Fête du Trône
Tétouan, le 30 juillet 2010*





MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2010, l'Économie Mondiale a renoué avec la croissance avec notamment une forte progression des échanges commerciaux.

Dans ce contexte plus favorable, l'économie nationale a confirmé son dynamisme et notre ouverture sur le monde s'est à nouveau accrue.

Face à cette dynamique qui impose en permanence de nouveaux défis et enjeux, l'ADII a été au rendez-vous des attentes grâce à une mobilisation continue de l'ensemble de ses équipes.

Les progrès enregistrés ont été importants à plusieurs niveaux, tant en ce qui concerne la réalisation de recettes records au profit du budget de l'Etat qu'à travers une multitude d'initiatives et de mesures qualitatives allant dans le sens de la mise en place des conditions d'une saine concurrence, la simplification et la dématérialisation de nos procédures ou la protection des consommateurs.

Si le travail accompli peut susciter un sentiment de satisfaction et de devoir accompli, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour servir encore plus et mieux nos concitoyens et contribuer plus efficacement à la réalisation d'une croissance économique plus forte.

La Douane finalise sa vision et sa stratégie pour les années à venir. Partant des attentes de nos clients-partenaires, nous allons formuler des engagements précis qui se déclineront en projets constituant les composantes d'un puzzle qui restitue l'image d'une administration composée de femmes et d'hommes portés par une exigence de qualité, résolument au service du développement de leur pays.

Zouhair Chorfi
Directeur Général



SOMMAIRE

1

2010 : DES FAITS ET DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- Panorama des faits et événements marquants en 2010

2

DES ACTIONS ET DES RÉALISATIONS

- La facilitation du commerce et le contrôle douanier ne se conçoivent plus séparément
- La douane qui vous protège
- Des efforts et des actions tous azimuts pour améliorer les recettes douanières

3

UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE DANS LA VOIE DU RENFORCEMENT DE SES CAPACITÉS

- Le système d'information pour gérer proactivement l'équilibre entre l'impératif d'accélération des formalités douanières et l'efficacité du contrôle
- Le système d'information pour améliorer la gestion des processus internes et l'aide à la décision

4

UNE INSTITUTION EN INTERACTION AVEC SON ENVIRONNEMENT

- La douane consolide ses partenariats
- La douane renforce sa présence à l'échelle régionale et internationale
- La douane à l'écoute de ses publics et partenaires

5

ZOOM SUR LA DIRECTION RÉGIONALE DU NORD OUEST

6

LA DOUANE MAROCAINE EN CHIFFRES



2010
DES **FAITS** ET DES **ÉVÉNEMENTS**
MARQUANTS

PANORAMA DES FAITS ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2010

Nomination Royale de Monsieur Zouhair CHORFI à la tête de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie, a nommé en 2010 Monsieur Zouhair CHORFI Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. Sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Salaheddine MEZOUAR, une cérémonie d'installation du nouveau Directeur Général a été organisée le 3 juin 2010 au siège de l'Administration Centrale des Douanes.



Record historique pour les recettes douanières en 2010

En dépit du démantèlement tarifaire et de la poursuite de la réforme tarifaire, le montant des recettes douanières a atteint en 2010 un chiffre record, avoisinant les 73,6 milliards de dirhams. Ceci correspond à une hausse de 11,5% par rapport à 2009, et un doublement des recettes depuis 2002.

Le système "BADR" de dédouanement en ligne primé à la Convention France Maghreb

Le système de dédouanement en ligne "BADR" a remporté le "Trophée NTIC" de la 9^{ème} Convention France Maghreb. Décernée le 5 février 2010 à Paris devant un important panel de personnalités internationales et de décideurs économiques, cette distinction a offert au Maroc l'occasion de mettre en valeur son avancée technologique et de conforter le rayonnement à l'échelle régionale de son Administration douanière.





Le Maroc élu Vice-président de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) pour la 3^{ème} fois consécutive

Cette nouvelle distinction, intervenue en juin 2010, témoigne de la reconnaissance et de l'estime dont jouit le Maroc au sein de l'OMD. L'Administration des Douanes a ainsi été reconduite à la tête de la Région Afrique du Nord, Proche et Moyen-Orient, compte tenu du rôle dynamique qu'elle a joué durant ses deux précédents mandats au niveau régional et international.

L'Administration des Douanes pose les jalons de sa stratégie à l'horizon 2015

Consciente des défis majeurs qu'elle est appelée à relever et de la nécessité de conformer son intervention aux normes internationales, la Douane marocaine se prépare pour l'avenir. Elle se dote des moyens permettant d'atteindre ses objectifs et de faire face aux défis futurs, en mettant en place un projet d'actualisation de sa stratégie à l'horizon 2015.

Une stratégie entièrement tournée vers le client avec comme ambition : "La Douane : des femmes et des hommes portés par une exigence de qualité".



La Douane prône la transparence en mettant en place un système de marquage fiscal performant

Dans le cadre de la réforme du contrôle de la production et de l'importation de certaines marchandises soumises aux taxes intérieures de consommation, l'Administration des Douanes a procédé à l'implémentation d'un système de marquage fiscal intégré et hautement sécurisé. L'objectif étant d'optimiser ses moyens d'action tout en améliorant ses résultats et en assurant plus de protection aux opérateurs face aux menaces de la contrebande et de la contrefaçon.

Saisie record de 12,385 tonnes de résine de cannabis à Casa Port

Les services douaniers à Casa Port ont réussi à déjouer, le 20 février, l'une des plus grandes opérations de trafic illicite de stupéfiants en 2010, en interceptant un chargement de 12 385 kg de résine de cannabis, sous forme de plaquettes dissimulées dans des cartons de ramettes de papier photocopieur, chargés à bord d'un ensemble routier à destination de l'Espagne.



Élargissement du programme de catégorisation des entreprises à de nouveaux secteurs d'activité

Le programme de catégorisation des entreprises, qui vise à offrir aux entreprises labellisées un ensemble de mesures de facilitation et d'avantages douaniers, s'est élargi en 2010 pour intégrer les domaines du transit, du transport et de la logistique. L'agrément a été accordé à 21 entreprises cette année, portant le total des sociétés catégorisées à 193.

DES **ACTIONS**
ET DES **RÉALISATIONS**

LA FACILITATION DU COMMERCE ET LE CONTRÔLE DOUANIER NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT



LA SIMPLIFICATION ET LA FACILITATION DES PROCÉDURES DOUANIÈRES : UN ENGAGEMENT CONSTANT ENVERS L'ENTREPRISE

La simplification des procédures s'inscrit dans le cadre des objectifs poursuivis par l'Administration des Douanes pour la facilitation du commerce et la réduction des coûts susceptibles d'être induits par les formalités douanières. Elle vise particulièrement l'optimisation des circuits de dédouanement à travers l'allègement des formalités, leur uniformisation et leur harmonisation, voire la suppression de certaines d'entre elles.

Fidèle à cette ligne de conduite, la Douane a introduit en 2010 de nouvelles mesures de facilitation en faveur des opérateurs économiques :

Quatre nouvelles mesures de facilitation pour accélérer l'enlèvement des marchandises et contribuer à la réduction des délais de séjour de 50 %.

La suppression du dépôt physique de la déclaration sommaire rend la procédure de mise en douane désormais complètement dématérialisée

Dans le cadre de l'adaptation des opérations douanières aux exigences de l'environnement économique de l'entreprise (réduction des démarches administratives et des coûts), l'Administration des Douanes a procédé en 2010 à la suppression de la formalité de dépôt physique de la déclaration sommaire. Jusqu'à présent, les déclarants (transporteurs maritimes, aériens et exploitants des magasins et aires de dédouanement) étaient tenus d'accomplir cette formalité auprès des bureaux de douane.

Largement saluée par les professionnels du transport, cette suppression a ainsi rendu la procédure de mise en douane complètement dématérialisée.

La dispense du "visa de reconnaissance" contribue à la réduction des délais de séjour des marchandises

Soucieuse d'accélérer le processus de dédouanement des marchandises, la Douane a pris la décision, en 2010, de ne plus subordonner l'acceptation du dépôt physique d'une déclaration en douane (déclaration en détail) à la production d'un bon à délivrer dûment annoté du "visa de reconnaissance" de l'exploitant portuaire attestant la prise en charge effective des marchandises correspondantes sous sa propre responsabilité.

La suppression de la formalité du "visa de reconnaissance" contribuerait, selon une étude de la Banque Mondiale menée en 2009 au niveau du port de Casablanca, à une réduction du délai de séjour des marchandises audit port allant de 24 à 48 heures.



L'assouplissement de la liquidation des droits de chancellerie

Suite à la suppression de la formalité du dépôt physique de la déclaration sommaire et afin de réduire les déplacements des opérateurs auprès du service douanier, l'Administration des Douanes a estimé opportun d'assouplir la procédure de liquidation des droits de chancellerie dus pour tout navire marocain ou étranger embarquant des marchandises ou des passagers à destination du Maroc. L'assouplissement introduit dans ce cadre en 2010 consiste à permettre une liquidation de ces droits par quinzaine plutôt que le jour même de dépôt du manifeste ou de la liste des passagers.



L'allègement des formalités pour accélérer l'enlèvement des marchandises

Poursuivant ses efforts de simplification des formalités douanières, l'Administration des Douanes a allégé en 2010 la procédure de délivrance de la mainlevée (autorisation d'enlèvement des marchandises déclarées en douane).

Auparavant, l'inspecteur douanier vérificateur ne délivrait la mainlevée qu'après s'être assuré lui-même que toutes les créances ordonnancées par ses soins avaient été acquittées par le redevable auprès du receveur du ressort, ce qui ne manquait pas d'occasionner pour celui-ci des déplacements entre ordonnancement et recette des douanes. Afin de lever cette contrainte, les services douaniers ont été habilités à délivrer des mainlevées annotées de la mention "sous réserve de paiement". Cette facilité permet ainsi à un opérateur économique de poursuivre l'accomplissement des formalités de dédouanement de sa marchandise (paiement et enlèvement) sans qu'il soit obligé de retourner à l'ordonnancement pour faire valider son exemplaire "Mainlevée".

La Douane se rapproche de ses partenaires pour engager des négociations devant aboutir à la reconnaissance mutuelle des programmes respectifs d'Opérateur Economique Agréé (OEA)

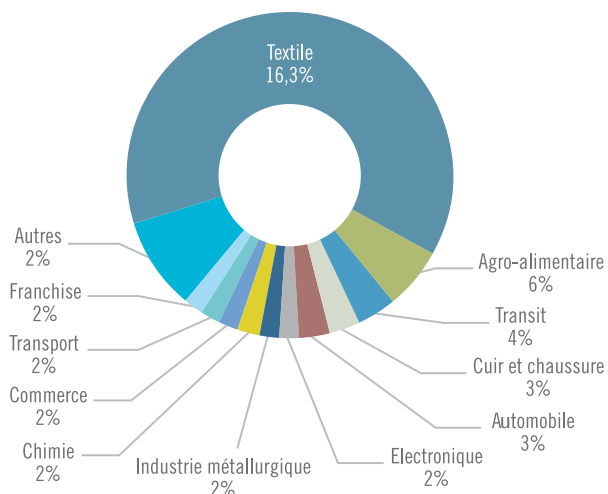
Le programme de catégorisation des entreprises s'élargit à de nouvelles branches d'activité

Démarche sélective d'agrément des opérateurs économiques, le programme de "catégorisation des entreprises" a été instauré en 2006 dans une optique de contribution à la mise à niveau de l'entreprise nationale.

Enrichi d'année en année, ce programme a été étendu en 2010 aux unités opérant dans les domaines du transit, du transport et de la logistique : 21 entreprises ont ainsi été agréées, portant le nombre total de sociétés catégorisées à 193. Parmi ces agréées figurent des unités commerciales (Macro, Mobilia, Kitea...) et industrielles (ST Microelectronics...) de grande taille, des PME dans différentes branches d'activité et 11 prestataires de services logistiques (transitaires, transporteurs, exploitants de MEAD...). Par ailleurs, plus de 300 demandes sont en cours d'instruction, ce qui dénote l'engouement des opérateurs économiques pour la catégorisation, qui constitue une première étape vers le statut international de l'Opérateur Economique Agréé (OEA).



Répartition des sociétés catégorisées par secteur d'activité



Dans le même cadre et compte tenu du succès qu'a connu le protocole d'accord relatif au programme de catégorisation signé entre l'Agence Nationale de Promotion de la PME et la Douane le 27 juin 2006, une nouvelle convention a été conclue le 29 janvier 2010 entre les deux parties. Elle vise l'accompagnement des entreprises pour l'évolution du statut national de catégorisation vers celui international d'Opérateur Economique Agréé (OEA). Cette transition s'effectue dans le cadre du programme "MOUS-SANADA", un programme financé par le Fonds d'Appui à la Compétitivité des Entreprises "FACE".

Suite à l'amendement du Code des Douanes en 2009 visant à habilitier l'Administration des Douanes à accorder le statut d'OEA, le décret et les arrêtés d'application ont été adoptés en 2010. L'adoption de ces textes dénote le soutien du programme par les instances gouvernementales.

Dans la perspective de la reconnaissance mutuelle du statut de l'OEA, le Maroc, à travers son Administration douanière, a introduit des demandes auprès de certaines douanes partenaires, mais également directement auprès de la Commission Européenne, pour engager les négociations devant aboutir à cette reconnaissance mutuelle des programmes respectifs d'OEA, ainsi que pour l'examen des démarches à entreprendre avec les pays de l'Union Européenne.

Un nouveau type de facilité de cautionnement est octroyé pour alléger les coûts financiers au profit des entreprises exportatrices installées dans les zones franches

L'Administration des Douanes a engagé depuis plusieurs années une politique d'assouplissement des règles relatives à la fixation des garanties requises pour les sociétés opérant sous Régimes Économiques en Douane (RED).

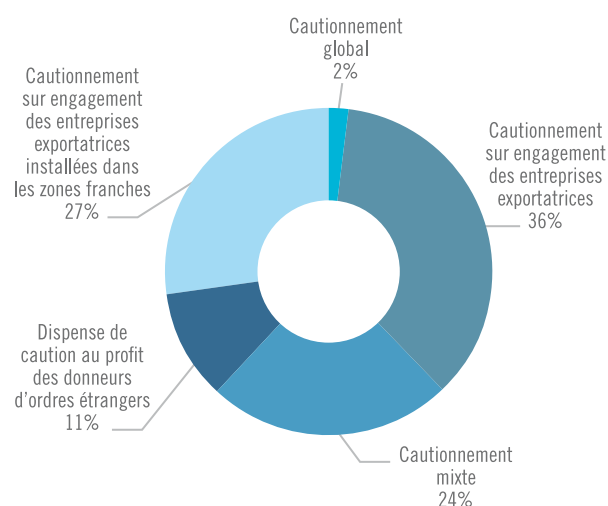
L'objectif de ces mesures est de réduire les coûts financiers de ces entreprises, par une diminution de leurs frais en douane grâce à l'octroi de modes de cautionnement avantageux.

En 2010, plus de 80 facilités de cautionnement ont été consenties à 79 sociétés.

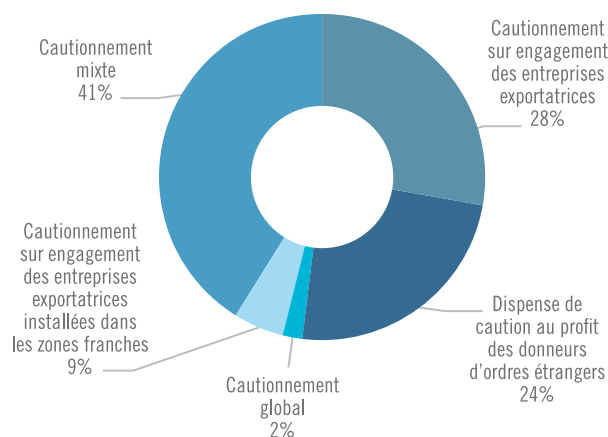
Au cours de la même année, et compte tenu du développement des zones franches au Maroc, une nouvelle facilité de cautionnement a été mise en place en faveur des entreprises exportatrices installées dans ces zones. Cette dernière a pour but de leur permettre de réaliser leurs opérations de transit à partir et à destination desdites zones dans de meilleures conditions de coûts et de délais. Le nombre de cautions octroyées à ces entreprises s'est élevé à 31 cautions.



Répartition des décisions accordées par type de cautionnement (2010)



Répartition des décisions accordées par type de cautionnement (1998*)



* Date de mise en place de nouvelles facilités en matière de régimes économiques en douane

La Douane se joint à l'effort national de soutien des projets de développement du pays

L'appui à l'investissement

Consciente de son rôle majeur dans la contribution au renforcement de la compétitivité de l'entreprise et de l'attractivité de l'économie marocaine pour drainer les investissements extérieurs, la Douane marocaine a poursuivi, au cours de l'exercice 2010, les efforts engagés en matière de soutien aux investisseurs. Ceci aussi bien dans le cadre d'actions de concertation individuelle que dans un cadre plus formel, à travers la conclusion de conventions d'investissement d'envergure (projets dont le montant d'investissement est supérieur ou égal à 200 millions de dirhams).

En 2010, l'Administration des Douanes a ainsi pris en charge et veillé à la mise en application de 23 nouvelles conventions d'investissement, totalisant un montant global de 7,512 milliards de dirhams d'investissement devant se traduire par la création de plus de 3 000 opportunités d'emplois.

L'accompagnement des zones franches d'exportation

L'accompagnement des acteurs économiques opérant dans les zones franches d'exportation a consisté en la mise en œuvre, en leur faveur, d'un ensemble de mesures et de facilités liées notamment au cautionnement, aux classements regroupés des marchandises, au dépôt de déclarations provisionnelles et à l'adaptation des horaires de travail des structures douanières.

C'est ainsi que suite à la création par le Groupe Renault d'une unité de montage de véhicules dans l'espace franc dit "Melloussa", des mesures procédurales, organisationnelles et de facilitation pour le dédouanement des marchandises, tant à leur entrée qu'à leur sortie de ladite zone, ont été mises en place. Des mesures formalisées par une convention conclue entre l'Administration des Douanes et la filiale du Groupe Renault, la société Renault Tanger Exploitation.

En outre et afin d'accompagner la phase d'aménagement de cette unité de production, un accord-cadre a été élaboré entre la Douane marocaine et Renault Tanger Méditerranée, définissant les modalités pratiques d'acheminement des marchandises importées et destinées à la construction de l'unité de production dans la zone franche d'exportation de Melloussa.

L'année 2010 a également été marquée par la poursuite de l'examen de nouveaux projets de zones franches situées notamment à Kénitra, Nador et Nouassier, à travers entre autres, la participation de la Douane, en tant que membre de la Commission Nationale des Zones Franches, aux travaux d'établissement du cadre juridique visant la création des trois zones précitées.

Par ailleurs et dans le cadre de la mise en place par le Gouvernement de la Plateforme Industrielle Intégrée de Kénitra lancée en avril 2010, la Douane a procédé à la définition des procédures d'acheminement des marchandises importées ou acquises au Maroc. Ces procédures ont fait l'objet d'un accord-cadre entre la Douane et le groupement MEDZ-Edonia World, société en charge de la gestion et de l'équipement de ladite zone.



La contribution à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et des produits d'efficacité énergétique

Face aux enjeux énergétiques et climatiques qui touchent la planète, le Maroc, dont la demande en énergie ne cesse de croître, répond par une politique volontariste visant à améliorer son efficacité énergétique et à développer son potentiel en énergies renouvelables.

C'est dans cette optique qu'une stratégie énergétique nationale a été mise en œuvre et qu'un plan national des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été élaboré.

Se devant de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux assignés dans ce domaine, l'Administration des Douanes a instauré des mesures incitatives tarifaires visant la réduction du coût de revient à l'importation tant des matériels et outillages utilisant les énergies renouvelables que des produits d'efficacité énergétique. C'est ainsi que dès le 1^{er} janvier 2010, le taux du droit d'importation applicable à ces articles a été réduit à 2,5% (taux minimum). A compter de cette même date et afin d'inciter à son utilisation, le gaz naturel est désormais exonéré du paiement des taxes intérieures de consommation (TIC).



LA RÉFORME DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE TOUCHE DÉSORMAIS LES TROIS MAILLONS DU CONTRÔLE

L'année 2010 a connu la poursuite de la réforme de la chaîne des contrôles. Cette réforme progressive qui vise la facilitation des procédures, l'efficacité du contrôle et la sécurisation de la chaîne logistique, a touché les principaux maillons du contrôle douanier.

Plusieurs actions ont ainsi été menées dans le sens du renforcement du contrôle et de l'amélioration de son efficacité à tous ses niveaux, tout en veillant à ne pas impacter la fluidité des opérations de dédouanement.

L'adaptation continue de la chaîne de contrôle : pour une action ciblée ajustée aux risques

Le contrôle a priori

Une approche de contrôle a priori, basée sur l'analyse et la gestion des risques, a été instaurée par l'Administration des Douanes aux fins de maîtrise de la gestion des flux des marchandises avant dédouanement et avant même leur arrivée dans les enceintes douanières. Dans ce sens, des cellules dédiées exclusivement au ciblage des opérations à risque ont été mises en place au niveau des principaux sites portuaires, afin de mieux orienter le contrôle immédiat.

Pour une meilleure prise en charge de cette fonction, un programme de renforcement des capacités a été mis en œuvre. Il a porté sur des actions importantes dont la formation, la capitalisation des meilleures pratiques et l'élaboration à l'attention des opérationnels d'un guide reprenant les outils et les méthodes d'analyse de risque.



Le contrôle immédiat

Compte tenu de l'importance que revêt le contrôle immédiat en tant que maillon fort de la chaîne du contrôle douanier, l'Administration des Douanes a veillé à la poursuite de son amélioration au cours de l'exercice 2010, à travers la consolidation de la gestion des risques, et partant de la sélectivité automatique gérée au niveau du système BADR (Base Automatisée des Douanes en Réseau) de dédouanement en ligne.

Capitaliser sur les opportunités offertes par ce système est un moyen efficace pour anticiper les évolutions en matière de fraude et identifier les risques se rapportant notamment à la valeur et à l'origine des marchandises dédouanées. Dans ce sillage, il a été procédé à l'amélioration des critères de risque, la focalisation sur les opérations à haut risque et l'instauration d'un système de suivi et d'orientation du contrôle.

Ces nouvelles fonctionnalités ont permis de maîtriser le circuit de certaines opérations en douane, d'appréhender des opérations de fraude et de dissuader certains courants de fraude.

En 2010, le taux de sélectivité était de 9,78% à l'import et de 13,46% à l'export.



Le contrôle en entreprise ou a posteriori

Basée sur une démarche d'analyse de risque, une refonte du contrôle après dédouanement a été menée en 2010 permettant la mise en place de diverses mesures dont :

- la consolidation de la démarche sectorielle du contrôle visant le ciblage des secteurs à risque ;
- l'amélioration des techniques d'intervention basées sur le ciblage ;
- l'engagement de contrôles conjoints (Douane / Office des Changes et Douane / Direction Générale des Impôts).

Le rattachement du contrôle différé aux services régionaux de contrôle a posteriori opéré en 2009 ainsi que la création au niveau de ces services de cellules dédiées à l'analyse de risque ont permis de mieux orienter et d'optimiser les contrôles a posteriori.

Par ailleurs, un effort particulier a été consenti en 2010 en matière de renforcement des capacités, à travers le déploiement de ressources humaines qualifiées et formées (27% des nouvelles recrues ont été affectés au contrôle a posteriori) et la formation des inspecteurs sur les techniques de comptabilité des entreprises.

La coopération internationale a également été déterminante dans l'aboutissement de certaines affaires. L'année 2010 a connu un recours important à des actions d'assistance administrative, menées en collaboration avec certaines administrations douanières partenaires, en termes d'échange d'informations, d'authentification de documents et de partage d'expériences.

Ainsi, les services douaniers en charge du contrôle a posteriori, au niveau national, ont réalisé 537 opérations de vérification en entreprise en 2010, contre 396 en 2009, soit une hausse de 36%. Ces enquêtes ont engendré des droits compromis de l'ordre de 455 MDH contre 372,5 MDH en 2009, marquant une évolution de 50%.

Le marquage fiscal : un système de contrôle sécurisé et une labellisation

Depuis quelques années, la Douane marocaine s'est engagée dans un processus de réforme du contrôle de la production et de l'importation de certaines marchandises soumises aux taxes intérieures de consommation (TIC). L'objectif étant de prévenir la fraude et la contrebande et d'améliorer ses résultats tout en optimisant ses moyens d'action (humains et matériels), à travers l'adoption de méthodes de contrôle moins intrusives et plus performantes.

C'est dans ce sens que deux actions d'envergure ont été menées en parallèle en 2010, à savoir :

- l'adaptation de l'arsenal législatif et réglementaire marocain pour prévoir un contrôle dématérialisé, et l'étendre à l'ensemble des marchandises visées (boissons alcoolisées ou non et tabacs manufacturés) ;
- le choix d'un système de marquage fiscal intégré et sécurisé à la hauteur des ambitions de l'Administration des Douanes avec le recours à un prestataire externe.

Le nouveau système de marquage fiscal ainsi adopté, baptisé "Système Automatisé de Marquage Intégré en Douane" (SAMID), permet de disposer, en temps réel et à distance, de l'assiette imposable au titre des TIC applicables aux boissons et aux tabacs manufacturés. Un dispositif qui s'effectue en temps réel et à distance, et qui concerne aussi bien les produits obtenus localement que ceux importés.

En instaurant une transparence et une neutralité parfaite dans l'application des TIC, l'Administration des Douanes participe également, à travers SAMID, à la promotion de la concurrence loyale et de la neutralité de l'application de l'impôt dans le secteur de la production des boissons alcoolisées ou non et des tabacs manufacturés.

Le marquage fiscal correspond, également, à une "labellisation" des produits authentiques ou légaux, dans la mesure où l'apposition d'une marque fiscale sur le produit permet de le différencier visuellement du produit contre-fait ou de contrebande.



LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE

Le contrôle est l'un des axes d'intervention majeur de la Douane marocaine. Il s'opère dans un double objectif : protéger les entreprises des fraudeurs qui tentent de contourner la loi pour fausser la concurrence, et lutter contre tout type de fraudes pouvant porter atteinte à la sécurité des citoyens, à leur santé ou à l'environnement.

En 2010, l'efficacité de l'action douanière en matière de contrôle s'est traduite par des résultats significatifs relatés ci-dessous.



LA LUTTE CONTRE LA SOUS FACTURATION : UN IMPÉRATIF POUR UNE CONCURRENCE LOYALE

Pour contrecarrer les pratiques illicites auxquelles se livrent certains importateurs en vue d'éluder les droits et taxes exigibles et afin d'asseoir les règles de concurrence loyale entre les opérateurs économiques, la Douane marocaine a mis en place depuis l'année 2005 une démarche préventive consistant en :

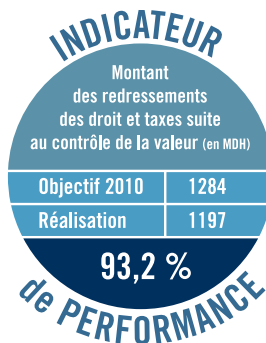
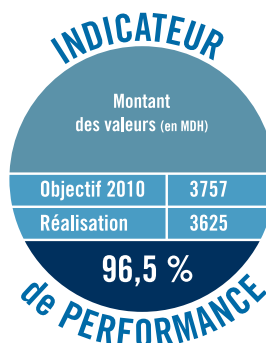
- le ciblage des produits sensibles et la mise en place d'une base de données "valeur" ;
- la création de structures spécialisées dédiées au contrôle de la valeur au niveau des bureaux douaniers ;
- la mise en place d'indicateurs d'appréciation de la valeur ;
- le partenariat et la concertation avec le secteur privé ;
- le recours aux douanes étrangères, dans le cadre de l'Assistance Administrative Mutuelle Internationale, pour s'assurer de la véracité des valeurs déclarées en douane et de l'authenticité des documents remis.

Les mesures ainsi adoptées ont contribué à l'assainissement du climat des affaires en limitant la concurrence déloyale causée par les importations frauduleuses en termes de déclaration de valeur. Elles ont également eu un effet positif sur l'amélioration des recettes douanières générées par les redressements de valeur.

Par ailleurs et dans le cadre du suivi des opérations du commerce extérieur visant l'identification des opérations douteuses, en partenariat avec le secteur privé, notamment le textile et l'agroalimentaire, un plan d'action a été mis en place, en vue :

- d'une part, de juguler le phénomène de la sous facturation à travers le ciblage des opérations à risque lors du contrôle immédiat à l'importation, grâce aux indicateurs et aux référentiels des prix ;
- d'autre part, d'opérer des contrôles a posteriori au sein des entreprises importatrices. Cette action a couvert 200 sociétés en 2010 et a dégagé environ 200 millions de dirhams de droits et taxes compromis.

Outre la réduction de la fraude, notamment dans ces deux secteurs, et la dissuasion de certains fraudeurs, ces mesures ont contribué à la perception de droits et taxes additionnels de l'ordre de 1,2 milliard de dirhams (MMDH), suite à des redressements de valeurs d'un montant global de 3,6 MMDH, soit une augmentation de 6,36% en droits et taxes et de 13% en valeur par rapport à l'année 2009.





LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : UN DÉFI À RELEVÉ AU QUOTIDIEN

La contrefaçon représente un danger pour le consommateur, une menace pour l'économie légale et un manque à gagner pour l'Etat.

Depuis 2006, la Douane marocaine est habilitée à intervenir en matière de lutte contre l'importation, l'exportation ou le transit de produits contrefaits à travers des mesures aux frontières qu'elle peut opérer d'office, en cas de soupçon de contrefaçon ou à la demande du propriétaire d'une marque enregistrée ou bénéficiaire d'un droit exclusif.

Grâce aux actions de formation et de sensibilisation organisées en partenariat avec l'Organisation Mondiale des Douanes, les associations professionnelles et les titulaires de droit, les agents douaniers ont pu améliorer leur intervention pour la lutte contre ce phénomène.

Les efforts déployés en 2010 ont ainsi abouti à la réalisation de 25 mesures de suspension de marchandises soupçonnées contrefaites contre 21 en 2009 ; suspensions portant notamment sur des produits cosmétiques, appareils électriques, maroquinerie, vêtements et chaussures.

De même, 314 demandes de suspension ont été déposées auprès des services douaniers en 2010 contre 276 en 2009 ; une augmentation du nombre de demandes qui reflète l'intérêt accordé par les opérateurs à ce système à effet dissuasif.

LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE : DES ACTIONS CIBLÉES POUR FREINER LA PROGRESSION DU FLÉAU

La lutte contre la contrebande de marchandises

La lutte contre la contrebande n'a pas pour seul enjeu de récupérer les droits et taxes éludés. Elle a pour autre finalité de prévenir les distorsions de la concurrence et de contribuer à la protection de la santé publique.

L'année 2010 a été marquée par la consolidation de la stratégie de lutte contre ce fléau, aussi bien en première ligne qu'au-delà, à travers des actions de contrôle ciblées et efficaces basées sur le renseignement et une coopération dynamique aussi bien nationale qu'avec les douanes étrangères.

La valeur des marchandises de contrebande saisies (hors stupéfiants) était de l'ordre de 635 MDH en 2010 contre 686,7 MDH en 2009, alors que les amendes encaissées en 2010 ont enregistré une hausse de 24,5% (295 MDH contre 237 MDH en 2009).



Marchandises de contrebande : saisies remarquables de 2010 :

- Saisie à Oujda d'un véhicule de tourisme transportant des effets vestimentaires de contrebande d'une valeur totale de 846 100 DH.
- Saisie à Oujda de motocycles d'une valeur de 910 341 DH.
- Coup de filet réalisé à Bab Sebta portant sur 650 paquets de jeux de dents artificielles, d'une valeur de 655 000 DH.
- Saisie à Marrakech de 1 100 cartes magnétiques vierges d'une valeur de 275 000 DH.





La lutte contre la contrebande de cigarettes

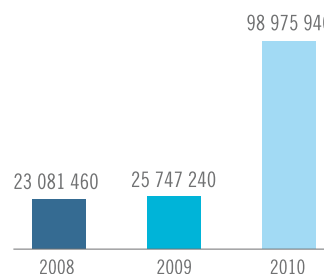
Face à la recrudescence du commerce illicite de cigarettes, fort nocif pour les consommateurs et impactant les deniers publics, un accord-cadre de coopération avait été conclu en 2005 entre les départements concernés, favorisant une synergie d'actions à même de faire obstacle à ce fléau.

La convergence des efforts des différents intervenants, membres de la Commission Nationale de lutte contre la contrebande présidée par le Directeur Général de l'Administration des Douanes, a permis depuis d'obtenir des résultats remarquables.

En 2010, un record jamais réalisé auparavant a porté les saisies à 99 millions d'unités contre 26 millions en 2009 et 23 millions en 2008.

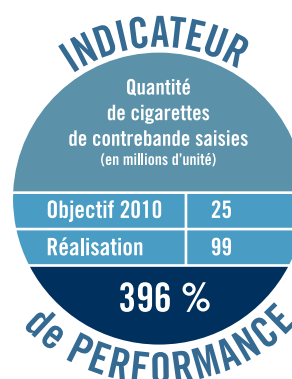
La part des saisies des services des douanes a atteint 81 millions de cigarettes, grâce aux prises opérées notamment au niveau des ports de Casablanca (45 millions) et d'Agadir (18 millions) ; ce qui dénote le développement d'un nouveau mode opératoire utilisant des circuits d'importation pour acheminer des conteneurs de cigarettes de contrebande.

Saisies de cigarettes de contrebande (en unités)



Cigarettes de contrebande : saisies remarquables de 2010 :

- 18 400 000 unités de cigarettes saisies à Casa-Port à bord de 2 conteneurs.
- 13 300 000 unités de cigarettes interceptées au port de Casablanca.
- 10 500 000 unités de cigarettes mises hors d'état de nuire après avoir été saisies au port d'Agadir.
- 9 880 000 unités de cigarettes interceptées au port d'Agadir.



LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS : UNE VIGILANCE ACCRUE POUR ASSURER LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ

La stratégie de la Douane en matière de lutte anti drogue cherche un compromis entre la fluidité des opérations de dédouanement et l'efficacité des actions de contrôle.

Elle repose également sur une collaboration active avec les autres corps de contrôle aux frontières pour la maîtrise de ce trafic, en s'inscrivant dans les axes tracés par la stratégie nationale visant la réduction de l'offre.

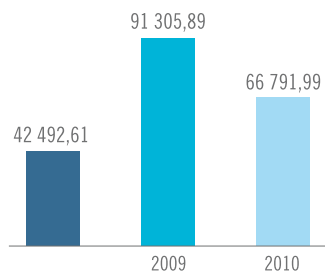
Pour ce faire, des actions aussi bien stratégiques qu'opérationnelles ont été menées avec une dynamique qui tient compte de l'évolution des modes opératoires et de l'environnement de la fraude en général et ce, à travers le renforcement des moyens humains et matériels, ainsi que du dispositif juridique.

C'est ainsi qu'une batterie de mesures a été mise en œuvre au cours de l'année 2010 pour le renforcement des capacités des unités opérationnelles telles :

- la formation sur la détection de produits stupéfiants à travers notamment les techniques de ciblage et l'initiation aux nouvelles technologies de détection ;
- la dynamisation de l'échange de renseignements avec les autres corps de contrôle et les douanes partenaires.

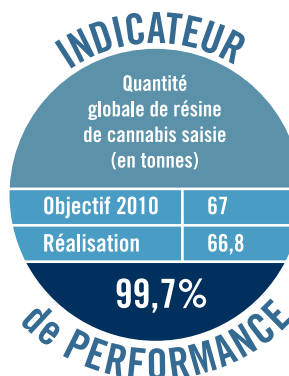
Ces mesures ont eu un effet dissuasif sur le trafic illicite de produits stupéfiants. Ainsi, le nombre d'affaires constatées au cours de cet exercice s'est élevé à 782 affaires, dont 5 affaires remarquables, 3 à mettre à l'actif de la Direction Régionale de Casa-Port (12,4 tonnes, 11,4 tonnes et 4,5 tonnes) et 2 réalisées par la Direction Régionale du Nord-Ouest (3,7 tonnes de chira et 15 kg de cocaïne), portant les quantités saisies à près de 66,8 tonnes en 2010.

Produits stupéfiants : saisies remarquables de 2010 (en Kg)



Produits stupéfiants : saisies remarquables de 2010

- 15 kg de cocaïne, interceptés à bord d'un véhicule au port de Tanger Med, lors d'un contrôle de routine.
- 3,663 kg de cocaïne, saisis à l'aéroport Mohammed V à Casablanca.
- 12 385 kg de chira détectés à Casa-Port.
- 11 393 kg de chira saisis à Casa-Port.



DES EFFORTS ET DES ACTIONS TOUS AZIMUTS POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES

La politique fiscale engagée par le Maroc depuis quelques années s'est résolument inscrite dans une perspective de renforcement de l'attractivité de l'Économie Nationale à travers la baisse continue de la pression fiscale sur les entreprises.

Ce choix, dicté par la volonté d'assurer des conditions favorables à l'investissement sur le territoire national et d'améliorer la compétitivité fiscale du pays, n'est cependant pas antinomique avec la nécessité de mobiliser des recettes pour le Trésor Public. Des recettes dont le trend haussier a, d'ailleurs, été maintenu grâce notamment à l'élargissement de l'assiette fiscale et au regain d'efficacité des administrations fiscales.

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects qui contribue à alimenter le budget de l'État à hauteur de 40% en moyenne, a réalisé le pari de doubler ses recettes en l'espace de 8 ans, les faisant ainsi passer de 37,030 milliards de dirhams (MMDH) en 2002 à près de 73,600 MMDH en 2010.

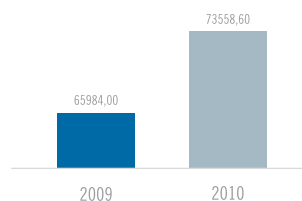
Rationalisation du contrôle, amélioration des techniques d'intervention, consolidation des enquêtes et des recouvrements, lutte constante contre la fraude commerciale et la contrebande, engagement de contrôles conjoints avec d'autres administrations et corps sécuritaires, développement du renseignement, optimisation et formation des ressources humaines, recours aux équipements non intrusifs ... sont autant de facteurs ayant contribué à l'amélioration des recettes douanières.



LES RECETTES DOUANIÈRES : 2010, UNE ANNÉE HISTORIQUE

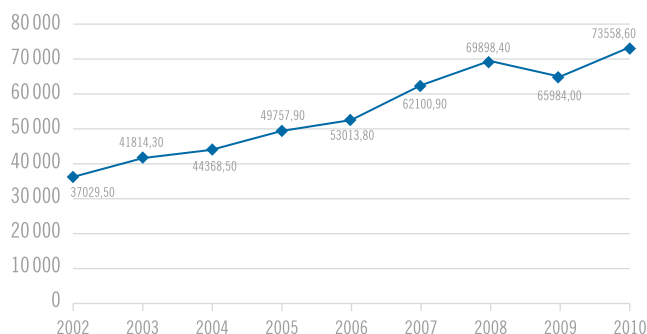
Après une baisse sensible en 2009, les recettes douanières renouent avec la croissance en 2010, atteignant un record historique dépassant les 73 MMDH. Ce qui confirme la tendance haussière observée, en dépit du démantèlement tarifaire prévu par les différents accords tarifaires conclus, notamment avec l'Union Européenne, premier partenaire commercial du Maroc.

Recettes douanières en millions de dirhams (MDH)



En effet, les recettes douanières ont augmenté en 2010 de 7,6 MMDH, ce qui représente une progression de 11,5% par rapport à 2009 et presque le double des recettes de l'année 2002. Cette croissance continue des recettes est essentiellement due à l'élargissement de l'assiette imposable qui a permis une évolution sensible des Droits de Douane (DD), une forte croissance de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et une augmentation moyenne des Taxes Intérieures de Consommation (TIC).

Evolution des recettes douanières entre 2002 et 2010



Par rapport à la Loi de Finances 2010, les réalisations ont dépassé les prévisions de 13,8%, soit un surplus de 8,9 MMDhs (5,8 MMDhs hors TVA affectée aux collectivités locales).

Le tableau suivant illustre la répartition des recettes douanières par rubrique et leur évolution entre 2009 et 2010 ainsi que la part des recettes de chaque rubrique dans les recettes globales.

Rubriques	2009	Part (en%)	2010	Part (en%)	Variation 2010/2009 (en %)	Différentielle 2010/2009 (en MDH)
Droits de douane (DD)	11 829,9	17,9%	12 268,8	16,7%	3,7%	439,2
Taxes intérieures de consommation (TIC)	19 630,4	29,8%	21 132,9	28,7%	7,7%	1 502,5
Taxes sur la valeur ajoutée (TVA)	32 593,6	49,4%	38 436,6	52,3%	17,9%	5 843,0
Redevance Gazoduc	1 694,6	2,6%	1 441,6	2,0%	-14,9%	-253,1
Autres recettes budgétaires	235,4	0,4%	278,8	0,4%	18,4%	43,4
Total	65 984,0	100,0%	73 558,6	100,0%	11,5%	7 574,7

Répartition des recettes douanières par rubrique

Plusieurs facteurs ont influencé le résultat global des recettes, dont :

Les Droits de Douane (DD) :

Les droits de douane ont progressé de 3,7% par rapport à 2009, soit plus de 439,2 MDH. Cette progression a été réalisée dans un contexte marqué par :

- le démantèlement tarifaire au titre des accords de libre échange conclus avec certains pays ou groupes de pays, notamment l'Union Européenne, avec laquelle le niveau de baisse tarifaire a atteint 80% du Droit d'Importation (DI) ;
- la réforme tarifaire retenue dans le cadre de la loi de finances 2009 couvrant la période 2009-2012, qui prévoit la réduction des quotités et des crêtes tarifaires applicables aux produits industriels. Pour l'année 2010, il a été procédé à la réduction des taux de DI de 20% à 17,5%, de 10% et de 7,5% à 5%.

La hausse des recettes du DI est le résultat des évolutions ci-après :

- les recettes prélevées sur les produits alimentaires ont augmenté de 22%. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des importations du blé, du sucre et du maïs ;
- la hausse des prélèvements sur le gaz butane et l'énergie électrique, respectivement de 87% et 49%.

Ces résultats ont permis de contrebalancer les baisses de recettes enregistrées par les biens finis de consommation (-3%), les biens d'équipement (-7,7%), les demi-produits (-22,4%) et les produits bruts (-32,2%).



La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Les encaissements de la TVA ont enregistré une hausse de 18%, soit plus de 5,4 MMDH par rapport à 2009 et une augmentation de 5 350,9 MDH par rapport aux prévisions inscrites dans la Loi de finances pour l'année 2010. Cette performance s'explique principalement par :

- l'effet combiné du relèvement du taux de la TVA sur les produits pétroliers de 7 à 10% et de l'appréciation des cours internationaux, notamment du baril de pétrole brut, qui s'est élevé en moyenne à 75\$ en 2010 contre 57\$ en 2009. Compte tenu de ces facteurs, les recettes additionnelles de la TVA pour ces produits ont été évaluées à 2,2 MMDH ;
- l'augmentation de 6% des importations taxables au titre de cet impôt en 2010 comparativement à 2009 ;
- la progression de 10% de la recette de la TVA sur les voitures de tourisme d'occasion (113 MDH) ;
- le coefficient de la pression fiscale de la TVA s'est élevé à 14,8% au lieu de 13,6% retenu initialement.

Par ailleurs, l'évolution positive du DI et de la TVA s'explique aussi par les résultats obtenus suite aux actions de contrôle engagées par l'Administration des Douanes dans la lutte contre la fraude commerciale.



Les taxes intérieures de consommation (TIC) : des recettes en hausse

TIC sur les produits énergétiques :

Ces taxes ont généré une recette de 12,3 MMDH, en augmentation de 5% par rapport à 2009 et en dépassement de 1,1 MMDH par rapport au montant prévisionnel de la loi de finances 2010. Cette hausse trouve essentiellement son explication dans l'appréciation des mises à la consommation des carburants, qui représentent plus de 80% des recettes de cette taxe.

TIC sur les tabacs manufacturés :

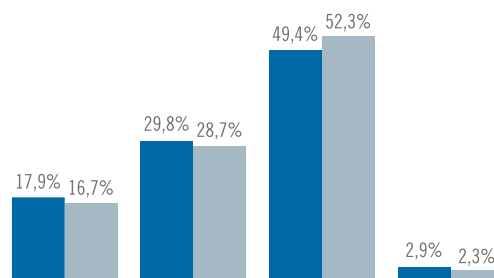
Elles ont augmenté de 9,3% en 2010, soit 7,5 MMDH contre 6,9 MMDH en 2009, et un surplus de 568 MDH par rapport aux projections de la loi de finances 2010. Cette évolution est imputable à l'efficacité des actions constantes de lutte contre la contrebande des cigarettes, et des anticipations d'une augmentation en 2011 des prix publics de vente des tabacs manufacturés.



TIC sur les autres produits :

Les réalisations à ce titre se sont élevées à 1,3 MMDH, en progression de 25,3% par rapport à 2009, et avec un léger dépassement (de 34,7 MDH) des projections de la loi de finances 2010. Cette performance s'explique principalement par le relèvement des quotités sur les boissons alcoolisées ou non, et accessoirement par la mise en place du marquage fiscal qui, selon les opérateurs de ce secteur, a atténué le recours à l'informel.

Evolution des parts des recettes entre 2009 et 2010



L'analyse de l'évolution de la part des différentes rubriques dans les recettes budgétaires laisse constater un léger recul des droits de douane (-1,2 pts), des TIC (-1,1 pts) et des autres recettes budgétaires en faveur de la TVA (+2,9 pts).



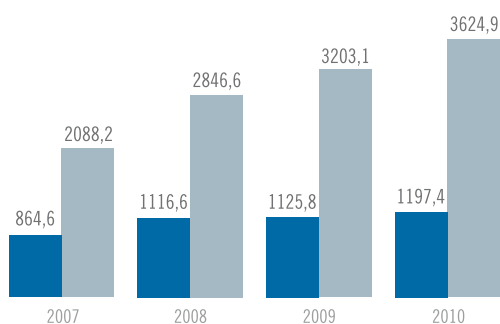
LE REDRESSEMENT DES DROITS ET TAXES SUITE AU CONTRÔLE DE LA VALEUR : UNE VIGILANCE CONSTANTE POUR GARANTIR UNE CONCURRENCE LOYALE

Pour contrecarrer le phénomène de la sous facturation qui constitue actuellement la forme de fraude commerciale la plus répandue et qui a des conséquences inéluctables sur le tissu industriel local et sur les intérêts financiers de l'État, l'Administration des Douanes a instauré un dispositif de contrôle afin d'asseoir les règles d'une concurrence loyale.

Ce dispositif consiste en la mise en place d'une démarche préventive et d'outils d'aide à la décision performants, permettant de développer la réactivité des services par rapport à certains articles jugés sensibles, susceptibles de faire l'objet de sous facturation.

L'année 2010 a connu une nette amélioration des recettes douanières obtenues suite aux redressements des valeurs déclarées s'élevant à 3,6 MMDH, générant ainsi des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1,2 MMDH. Ce qui correspond à une augmentation de 6% par rapport à 2009.

Evolution des redressements des valeurs
et des recettes y afférentes entre 2007 et 2010



LA VENTE DES MARCHANDISES SAISIES OU ABANDONNÉES EN DOUANE : UNE AUTRE SOURCE DE RECETTES DOUANIÈRES

Les produits de vente ont atteint en 2010 environ 193,1 MDH, soit une hausse de 29,6% par rapport aux ventes effectuées en 2009.

Les Directions Régionales du Nord-Ouest, du Nord-Est et de Casa-Port ont contribué grandement à l'atteinte de ces résultats avec plus de 79% du produit total des ventes, enregistrant en 2010 une hausse de 30,6% par rapport à l'exercice précédent.



LA VOIE TRANSACTIONNELLE : UN MODE PRIVILÉGIÉ DE RÈGLEMENT DES LITIGES

Dans un souci d'amélioration de la gestion du contentieux et d'optimisation de son rendement pécuniaire, des efforts soutenus ont été consentis en matière d'assistance, d'encadrement des services et de suivi des dossiers contentieux.

À ce titre et au cours de l'année 2010, le nombre d'affaires contentieuses constatées a atteint 29 359 affaires, dont 22 073 ont été réglées par voie transactionnelle, soit un taux de règlement de 75%.

En termes de recettes générées, le montant des amendes encaissées en 2010 dues aux efforts déployés en matière de règlement amiable des litiges, a atteint 294,8 MDH.



UNE **ADMINISTRATION ENGAGÉE**
DANS LA VOIE DU **RENFORCEMENT**
DE SES **CAPACITÉS**

UN SYSTEME D'INFORMATION PROACTIF, RAPIDE ET PLUS EFFICACE



L'Administration des Douanes s'est fermement engagée depuis plusieurs années dans un processus de modernisation visant à améliorer le service rendu aux usagers et à permettre aux opérateurs économiques de profiter pleinement des avantages de la mondialisation.

Ce choix repose, dans une large mesure, sur un ensemble de leviers :

- un système de dédouanement en ligne performant permettant d'accélérer les formalités douanières ;
- un portail Internet de nouvelle génération, orienté "client" et offrant une assistance effective aux usagers ;
- des systèmes d'information et d'aide à la décision sans cesse enrichis et permettant d'améliorer la gestion des processus internes ;
- un capital humain qualifié et fermement engagé pour satisfaire les attentes du public et favoriser la croissance économique du pays ;
- une gestion des ressources matérielles et financières basée sur la rationalité et l'efficacité ;
- une démarche de pilotage de la performance structurée pour une meilleure atteinte des objectifs stratégiques de l'ADII ;
- la promotion des règles de bonne gouvernance et le renforcement du niveau d'éthique au sein de la Douane.

LE SYSTÈME "BADR" : UN DÉDOUANEMENT EN LIGNE À PORTÉE DE MAIN

La couverture de l'intégralité du circuit de dédouanement et la prise en charge de l'analyse du risque dans le ciblage des contrôles, grâce à l'intégration d'un nouveau module dans le système BADR, ont contribué largement à l'accélération du traitement des opérations douanières. Autant de potentialités qui ont permis à l'Administration des Douanes d'être distinguée, le 05 février 2010, par le "trophée NTIC" à la Convention France Maghreb.

2010 a été également marquée par la prise en charge d'importantes évolutions métier, un meilleur accompagnement des utilisateurs, un important travail de fiabilisation des données sur les opérateurs, ainsi que par la poursuite des chantiers de dématérialisation et des échanges avec les partenaires.

Infos clés

BADR a été primé "Trophée NTIC" le 5 février 2010 à la Convention France Maghreb.

Performances 2010

- Un temps de réponse moyen du système ramené à moins de 0.2 secondes.
- Un taux d'indisponibilité inférieur à 1%.
- 772.000 DUM enregistrées en 2010 : BADR a atteint sa vitesse de croisière.
- Des pics d'utilisation de 920 utilisateurs extérieurs simultanés et de quelques 450 douaniers.



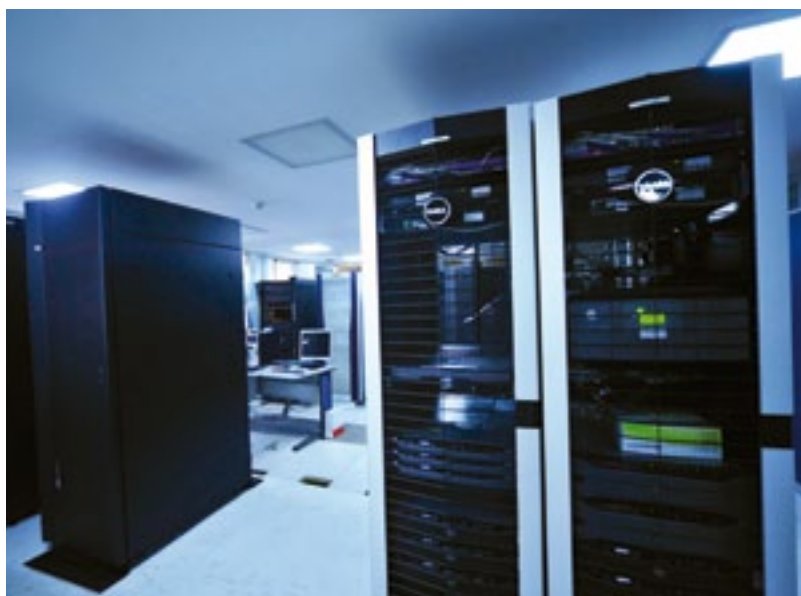
Des évolutions constantes du périmètre fonctionnel de BADR

- refonte du module "état de chargement" et résorption du passif ;
- mise en place du module "mouvement de la Déclaration Unique des Marchandises (DUM)" ;
- automatisation de la génération du compte administratif ;
- refonte du module "consignation".

Maîtrise technique pour une meilleure disponibilité et des performances accrues

La dépendance de plus en plus accrue de l'activité de dédouanement au Maroc au système BADR élève le niveau d'exigence en matière de performance. La disponibilité de BADR a été naturellement inscrite parmi les principaux objectifs de l'année 2010.

Dans ce cadre, la Douane s'est dotée des moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Une nouvelle plateforme matérielle et logicielle a ainsi été mise en place et la migration progressive de BADR vers cette nouvelle plate-forme a été achevée vers la fin de l'année 2010.



LE SITE INSTITUTIONNEL DE LA DOUANE : VERS UN PORTAIL INTERNET ORIENTÉ "CLIENT"

S'inscrivant dans une stratégie d'ensemble tournée vers le client, le dispositif de la gestion de la relation avec les usagers connaît, actuellement, une adaptation à cette nouvelle approche. Dans cette perspective, l'année 2010 a vu la préparation du lancement d'un nouveau portail conforme à cette stratégie. Plusieurs actions ont alors été menées :

- conception d'une nouvelle segmentation des utilisateurs du portail ;
- réécriture intégrale du contenu informationnel ;
- amélioration des fonctionnalités techniques ;
- adoption d'une nouvelle charte graphique.

Sur un plan technique, des évolutions importantes ont été réalisées permettant une refonte intégrale du site Internet de l'Administration (harmonisation des développements des logiciels, intégrité des données, intégration avec le système de dédouanement et le système intégré de gestion des ressources).

L'année 2011 verra ainsi la mise en ligne une nouvelle génération de Portail Internet orienté "client" présentant une information pratique, intégrée et complète et offrant une assistance effective dans l'accomplissement des différentes formalités et procédures douanières.



LE SYSTEME D'INFORMATION, VERITABLE OUTIL POUR LES PROCESSUS INTERNE ET DÉCISIONNEL

DES SYSTÈMES DE GESTION ET D'INFORMATION SANS CESSER ENRICHIS

Le système de gestion des Ressources Intégrées de l'Administration des Douanes (RIAD)

Plate forme informatique intégrée pour la gestion des ressources de l'Administration des Douanes, le système RIAD a soufflé cette année sa 10^{ème} bougie. Sans cesse perfectionné, ce système à la pointe de la technologie est désormais incontournable dans le quotidien des douaniers.

En 2010, RIAD a connu la généralisation de l'exploitation de l'application de gestion du parc véhicules à toutes les directions régionales. Des améliorations techniques ont également été apportées à certaines applications, notamment les prestations du "Selfservice".

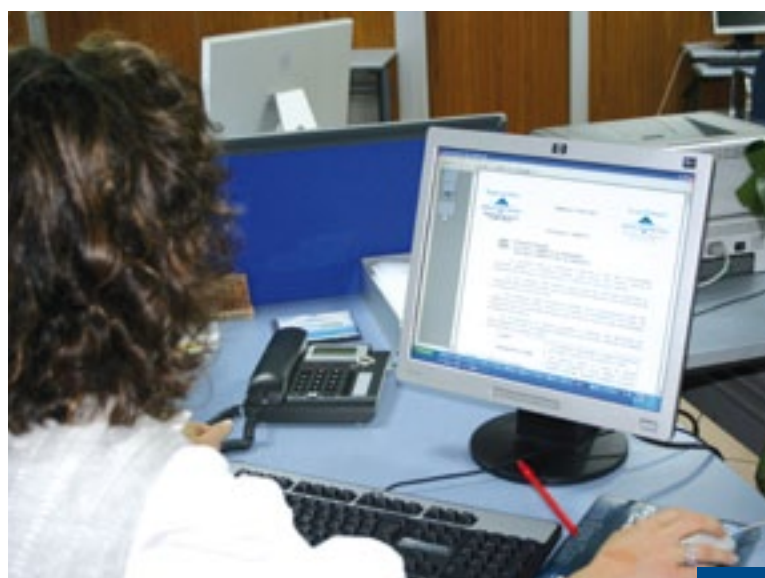
Par ailleurs, des interfaces ont été réalisées tant avec les portails Internet et Intranet de la Douane en matière d'organisation et de données sur le personnel, qu'avec le système de la Trésorerie Générale du Royaume pour les mandatements sur comptes de trésorerie.



Le système d'Aide à la Décision (SAAD) : un outil décisionnel au service des douaniers

Grâce à une importante banque de données et des indicateurs précis, le système décisionnel SAAD est devenu aujourd'hui un outil indispensable pour la prise de décision dans les métiers douaniers.

Afin de continuer à répondre au mieux aux attentes des utilisateurs de cet outil décisionnel, des efforts ont été déployés en 2010 afin d'améliorer plusieurs aspects : enrichir le catalogue des services offerts par ce système, réduire les délais de rafraîchissement des données en les ramenant, dans certains cas, à une fréquence quotidienne, et former les utilisateurs sur l'exploitation des énormes possibilités offertes par ce système. Une quarantaine d'utilisateurs relevant de l'administration centrale et des structures régionales ont bénéficié cette année de la formation sur cet outil d'aide à la décision.



LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE : AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS QUOTIDIENNES

Le système d'information de l'ADII brasse une importante masse d'informations à caractère privé et souvent stratégiques. Sa sécurisation face aux menaces accidentelles ou malveillantes pouvant l'altérer occupe donc une place centrale dans le plan de développement informatique de la Douane, d'où l'importance d'une politique de sécurité performante permettant de protéger efficacement les données.

A ce titre, le système de dédouanement via Internet BADR a bénéficié d'une série de mesures garantissant son invulnérabilité et sa protection, à travers le durcissement de la sécurité réseau. C'est ainsi que de nouvelles solutions de sécurité couvrant aussi bien les infrastructures (firewall, prévention d'intrusion...) que les applications ont été déployées.

PORTRAIT DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES EN 2010

Anticiper les besoins en ressources humaines pour mieux orienter les recrutements, professionnaliser le service public, permettre l'émergence des compétences, favoriser une politique sociale volontariste et solidaire tenant compte des évolutions sociétales de la population douanière... tels sont les mots d'ordre de la stratégie de l'ADII en matière de gestion des ressources humaines.



LES EFFECTIFS DE LA DOUANE : UNE RÉPARTITION ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER DOUANIER

A fin décembre 2010, la Douane comptait 4569 agents, dont 20,38% de femmes. La répartition de l'effectif total de l'Administration par cadre d'exercice fait état d'un équilibre entre agents des brigades et agents de bureau (respectivement 50,08% et 49,92%).

La répartition géographique : les douaniers plus proches des citoyens

En 2010, les effectifs de l'ADII ont été répartis comme suit : 14,09% à l'Administration Centrale et 85,91% aux Directions Régionales.

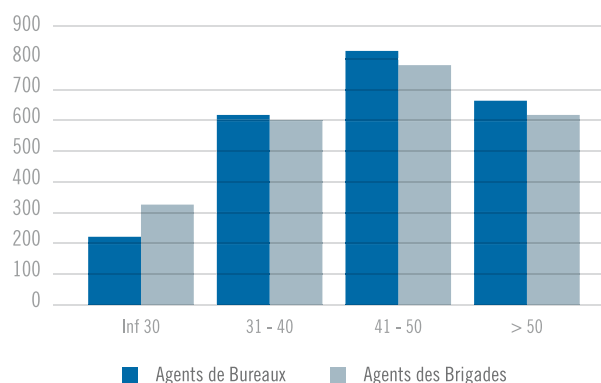
Direction Régionale	Nombre d'agents	% /Effectif Global
DR du Nord-Ouest	928	20,31%
DR du Nord-Est	682	14,93%
DR du Centre	421	9,21%
DR de Casa-Port	567	12,41 %
DR de Casablanca	710	15,54%
DR du Centre-Sud	272	5,95%
DR d'Agadir	191	4,18%
DR du Sud	154	3,37%
Total	3925	85,91%

Répartition de l'effectif par Direction Régionale

La répartition par tranches d'âge : des effectifs expérimentés et une population qui se rajeunit

La pyramide des âges de l'Administration des Douanes a connu une évolution positive ces dernières années grâce aux opérations de recrutement, permettant ainsi de rééquilibrer la répartition selon l'âge des douaniers et de soutenir l'évolution des métiers douaniers. Mais des efforts restent encore à accomplir.

Répartition de l'effectif par tranches d'âge et par cadres





LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES

Le recrutement : soutenir l'activité douanière et préparer l'avenir de la Douane

Le processus de modernisation de l'Administration des Douanes s'appuie sur un ensemble de leviers, notamment sur le plan humain. Eu égard à l'évolution de la pyramide des âges de ses effectifs et aux mutations que connaît le métier douanier, la Douane a lancé ces dernières années plusieurs opérations de recrutement permettant d'accroître ses capacités humaines dans divers domaines d'activité.

L'année 2010 a ainsi été marquée par le recrutement sur entretien de 82 inspecteurs divisionnaires issus des filières de l'économie et du droit, ainsi que de 25 ingénieurs d'Etat en économie appliquée. Ces recrutements s'inscrivent dans le cadre du plan de renforcement de certaines activités, dont notamment le contrôle.

LA MORALISATION DE L'ADMINISTRATION

Récompenses : la performance justement appréciée

En 2010, 110 douaniers ont bénéficié d'une Décoration Royale et 138 autres ont reçu des récompenses liées au mérite ou à des performances remarquables réalisées dans l'exercice de leurs fonctions.

Les sanctions disciplinaires

L'année 2010 a connu une nette progression du nombre d'agents sanctionnés par rapport à l'année précédente, soit 61 agents contre 41 en 2009.

Cette situation s'explique notamment par les efforts fournis par l'Administration en matière de moralisation et par l'efficacité des missions effectuées par les structures chargées de l'audit et de l'inspection.



L'ORGANISATION ET LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPÉTENCES

La gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences

La refonte du référentiel des emplois et des compétences de l'ADII, réalisée en 2009, a permis d'identifier 8 familles professionnelles, 110 emplois et 231 postes de travail.

En 2010, l'évaluation des compétences des agents réalisée par les responsables a permis, d'une part, de disposer d'informations qualitatives sur les ressources humaines et d'autre part, de familiariser les responsables avec la culture d'évaluation des compétences.

Les résultats de cette évaluation, qui a couvert 90% des agents relevant des services extérieurs, ont été exploités lors de l'élaboration du plan triennal de formation 2010-2012.



La réorganisation des structures régionales

La réorganisation des structures régionales douanières et leur adaptation continue aux exigences de l'environnement dans lequel opère la Douane occupent une place centrale dans la politique de déconcentration de l'ADII.

En 2010, et face au développement de l'activité douanière dans la région Nord Ouest du Royaume, notamment le transfert des opérations commerciales et d'une partie du trafic des voyageurs de Tanger-port vers le port de Tanger-Méditerranée, l'Administration des Douanes a jugé nécessaire d'apporter quelques réaménagements à l'organisation de la Direction Régionale du Nord Ouest (DRNO).

Ainsi et eu égard, d'une part, à l'importance croissante des activités diverses exercées au niveau de la DRNO (Régimes économiques en douane, magasins et aires de dédouanement, zones franches, lutte contre la contrebande, etc.) et, d'autre part, au transfert d'activité cité plus haut, il a été décidé de réorganiser ladite Direction comme suit :

- sous-direction régionale de Tanger-Méditerranée
- sous-direction régionale de Tanger
- circonscription de Tétouan.

La structure de cette Direction Régionale comportait auparavant la sous-direction régionale de Tanger-Port, la sous-direction régionale de Tanger-Extérieur et la circonscription de Tétouan.

Par ailleurs, et afin d'assurer une meilleure cohérence entre l'évolution de l'activité et les moyens disponibles, l'ADII a procédé au réaménagement de certaines structures relevant de la Direction Régionale du Nord Est, par :

- le rattachement de la brigade de Mechraa Hammadi à la subdivision d'Oujda ;
- le rattachement de la brigade de Taza à la subdivision de Nador ;
- la création d'un bureau du contentieux à la circonscription de Nador.



LA FORMATION : POUR UNE MEILLEURE ADÉQUATION DES COMPÉTENCES AUX BESOINS-MÉTIERS

Le montage du plan de formation triennal a été basé, en grande partie, sur l'exploitation des résultats de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les directives de la Note d'Orientations Générales, les rapports d'audit et les expressions individuelles des besoins en formation.

Une autre particularité a marqué le plan de l'année 2010. Il s'agit de la catégorisation des actions de formation en un diptyque :

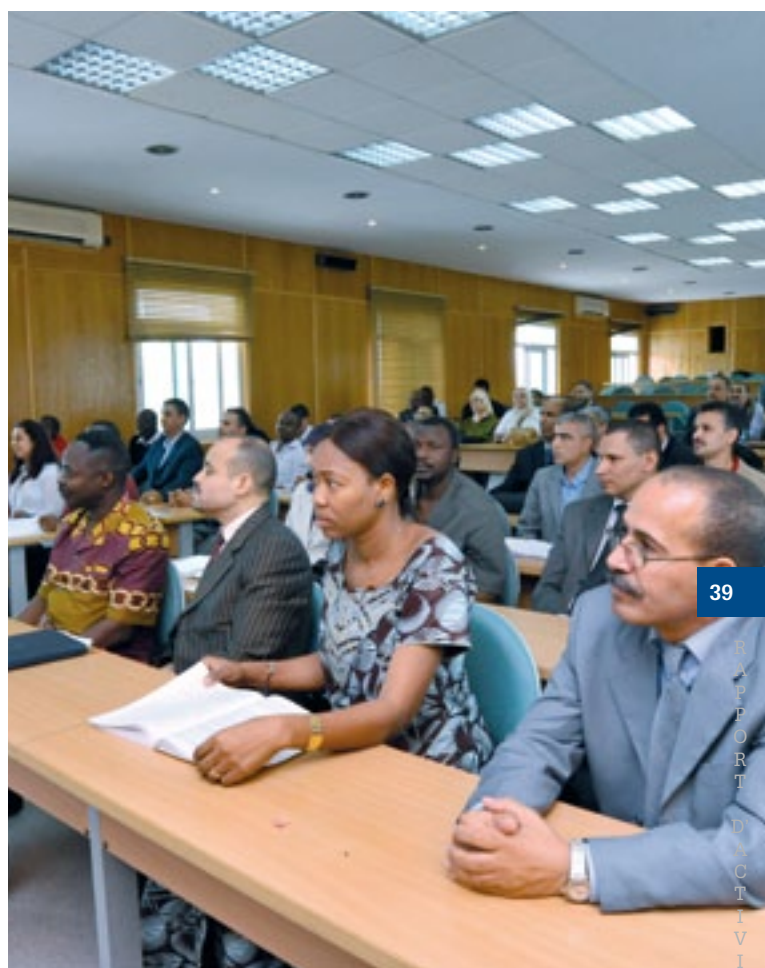
- la première catégorie nommée "formation pour l'adaptation au poste de travail", revêtant un caractère prioritaire, concerne les agents des services extérieurs. Elle est issue des résultats de l'évaluation des compétences des entités précitées ;
- la deuxième catégorie concerne l'aspect "préparation de la relève, évolution des emplois et maintien dans l'emploi".

La formation de base et la formation continue : la dualité pour des objectifs communs de performance

Durant l'année 2010, l'ADII a réalisé 72.522 Jours/Homme/Formation (JHF) au profit de 3.672 douaniers totalisant 6.980 participations.

Mode réalisation	Nombre de JHF	Effectif des bénéficiaires	Nombre de participations	Taux d'accès
Formation de Base	64.526	1.137	271	52 %
Formation Continue	7.996	2.535	6.709	
Total	72.522	3.672	6.980	

La formation de base a porté sur deux cycles en faveur de 120 inspecteurs divisionnaires et ingénieurs d'Etat, et un cycle organisé au profit de 40 stagiaires relevant de 11 pays africains et de la République de Haïti. L'effort de formation a porté aussi bien sur des domaines métiers que sur les fonctions support.



Les actions de coopération : des programmes d'échange axés sur des intérêts partagés

Pour mieux rapprocher ses partenaires de ses métiers, l'ADII a réalisé une série de séminaires au profit des cadres relevant des Forces Auxiliaires, de la Gendarmerie Royale, de la Sûreté Nationale et de l'Inspection Générale des Finances.

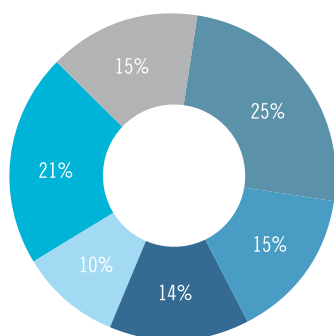
Par ailleurs et en matière de coopération internationale, l'année 2010 a connu une consolidation des relations de coopération dans le domaine de la formation avec l'Union Européenne, l'OMD, la France et les douanes américaines. Les principaux thèmes traités répondent aux spécificités tant du métier douanier à proprement dit que des fonctions support.

AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE : UNE GESTION MAÎTRISÉE, DES BUDGETS ALLOUÉS ET UNE EFFICIENCE ACCRUE

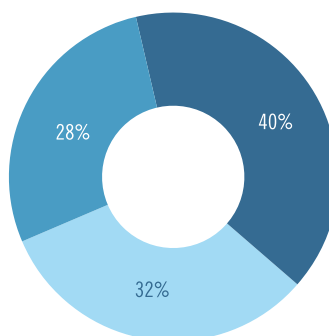
Le taux d'engagement du budget de fonctionnement a atteint 97,96% en 2010. De même, le taux d'émission a atteint 96,52% par rapport au crédit alloué.

Crédits de fonctionnement par nature



- Charges immobilières
- Matériel et fournitures
- Parc automobile
- Dépenses liées au transport, indemnités et réception
- Communication et information
- Dépenses diverses

Crédits d'investissement par nature



- Modernisation des sites et amélioration de la qualité de service : Constructions, aménagements, achat et matériel...
- Contribution à l'amélioration des finances publiques : Informatisation, études, assistance et formation, maintenance...
- Programme de lutte contre la fraude : constructions de brigades, matériel technique de lutte contre la fraude, habillement, transmission, véhicules

Le taux d'engagement réalisé en 2010 a été de 98,66% par rapport aux crédits de paiement alloués et le taux d'émission a représenté 61,65% (reports compris).

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2010 se sont caractérisées par une répartition relativement équilibrée au niveau des crédits entre les 3 natures de dépenses liées aux constructions et aménagements, à la maintenance, formations, études et acquisitions informatiques ainsi qu'à la lutte contre la fraude.



LA DÉCONCENTRATION BUDGÉTAIRE : RENFORCER L'EFFICACITÉ EN FAVORI- SANT LA PROXIMITÉ

Conformément aux dispositions gouvernementales visant à renforcer l'efficacité de la dépense publique, à accroître la performance en orientant le budget vers les résultats et à alléger et à simplifier les procédures de la dépense publique, l'ADII a consolidé en 2010 ses efforts en matière de déconcentration budgétaire, dans le but de favoriser une gestion de proximité répondant aux attentes des citoyens.

Cette année, la part déconcentrée des budgets d'investissement et de fonctionnement s'est élevée respectivement à environ 30% du budget de fonctionnement global, et près de 32% du budget d'investissement (hors informatisation), comme retracé ci-dessous :



	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Budget de fonctionnement (vignettes comprises)	24%	24%	29%	29%	29%	30%
Budget d'investissement (hors informatisation)	20%	29%	34%	34%	34%	32%

Part déconcentrée des budgets d'investissement et de fonctionnement



LA RATIONALISATION DES RESSOURCES ET DES OUTILS DE GESTION POUR UNE OPTIMISATION CONTINUE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Dans un contexte de rigueur budgétaire, l'ADII qui a initié depuis quelques années déjà une série de mesures permettant d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles dont elle dispose, a réussi à réduire ses dépenses de fonctionnement tout en gardant le même niveau de performance.

En effet, malgré les besoins sans cesse croissants en énergie et en ressources matérielles, la Douane a réussi son opération de "cost killing", en réduisant ses charges en articles de papeterie et fournitures (-7% par rapport à 2009), en diminuant ses factures téléphoniques (-10%), en baissant sa consommation en eau (-28%) et en électricité (-11%), et en rationalisant ses approvisionnements en carburant (consommation réduite de 12% en quantité et de 8% en valeur).

L'instauration de systèmes de gestion des files d'attentes pour de meilleures prestations aux usagers

Un système de gestion des files d'attentes a été déployé pour mieux organiser le travail dans les bureaux de douane qui connaissent un flux important d'usagers.

L'année 2010 a ainsi connu l'extension du système à Rabat, en plus de la mise en place de nouvelles installations à Marrakech, à Kénitra et à Fès.



La réhabilitation des bâtiments pour une meilleure conformité aux normes d'habitabilité

Pour une meilleure mise en conformité aux normes d'habitabilité de ses bâtiments, l'ADII a mis en chantier plusieurs travaux de réaménagement de ses constructions en 2010, dont notamment :

- la réfection des locaux de service des ports d'Agadir, de F'nideq, de Larache, de l'ancien siège de la Garantie à Fès et de la brigade de Meknès ;
- l'aménagement du bureau de dédouanement de véhicules à Rabat ;
- la réfection des installations électriques du siège de l'imprimerie à Casablanca.



PILOTER LA PERFORMANCE POUR MIEUX ATTEINDRE LES OBJECTIFS STRATEGIQUES FIXÉS



Poursuivant ses efforts en matière d'amélioration du pilotage, l'Administration des Douanes a renforcé en 2010 sa démarche de contractualisation en la déclinant à d'autres niveaux hiérarchiques et en adoptant des prévisions triennales pour les objectifs opérationnels.

Les prévisions triennales ont nécessité l'introduction de nouvelles techniques de contrôle de gestion. Elles se sont basées en outre sur l'exploitation du référentiel des postes, élaboré dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Ces outils ont permis d'enclencher un dialogue de gestion autour des objectifs assignés aux responsables et des moyens, notamment humains, demandés pour les atteindre. Ce qui a constitué pour l'année 2010 une avancée considérable dans le chemin de la gestion par les performances.

Dans ce sens et afin de fixer un cadre global de performance, un projet "Stratégie 2015" a été lancé dont la réalisation prévoit quatre phases :

- Diagnostic stratégique, formulation et planification de la stratégie ;
- qualification des projets stratégiques ;
- déploiement de la stratégie ;
- mise en œuvre du plan stratégique.

AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ÉTHIQUE

Depuis une décennie, la fonction audit et inspection telle qu'elle se pratique au sein de l'ADII a franchi des étapes importantes : elle est passée d'un cadre de travail globalement marqué par l'inspection et la vérification des actes de gestion à un cadre marqué par l'audit qui privilégie de plus en plus l'assistance, le conseil et la prévention.

Le décret n° 2-07-995 du 23 octobre 2008 relatif aux attributions et à l'organisation du MEF est venu, d'ailleurs, confirmer ce rôle et confier à l'audit et à l'inspection la mission d'accompagnement des réformes engagées. C'est à ce titre et de par sa mission que la structure centrale d'audit et d'inspection accompagne les réformes entreprises par l'ADII.

L'exercice 2010 a vu la production de 21 rapports d'audit et de 17 synthèses élaborées suite à des rapports produits par les services régionaux d'audit et d'inspection sur la gestion des services opérationnels.

Les recommandations formulées par ces rapports, au nombre de 50, ont connu un niveau de concrétisation qui a atteint 52% pour l'année 2010.

Pour élargir le champ d'intervention des structures d'audit, l'ADII a renforcé leurs capacités en ressources humaines durant l'exercice 2010. Des formations leur ont été dispensées pour maîtriser les techniques et les outils d'intervention.

L'année 2010 a connu également l'introduction de nouvelles méthodes de travail basées sur le contrôle à distance qui se fait moyennant l'exploitation du système d'information.





UNE **INSTITUTION**
EN **INTERACTION** AVEC
SON **ENVIRONNEMENT**

LA DOUANE CONSOLIDE SES PARTENARIATS

La Douane agit et évolue de manière non isolée de son environnement. C'est dans cet objectif qu'elle a instauré un cadre de partenariat soutenu aussi bien avec les entreprises qu'avec les acteurs publics.



LA DOUANE PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE

Le partenariat avec l'entreprise

S'inscrivant dans la continuité du programme engagé depuis quelques années, l'exercice 2010 a été marqué par :

- La mise en œuvre d'une action de proximité auprès des associations professionnelles représentant l'ensemble des secteurs industriels et des prestataires de services (transitaires, transporteurs...), qui a permis de recenser les difficultés auxquelles font face les opérateurs économiques et d'apprécier leur perception des procédures douanières et des efforts de simplification susceptibles d'être encore apportés.
- La définition de feuilles de route sectorielles et personnalisées regroupant les mesures de simplification des procédures douanières et apportant réponse aux attentes spécifiques de chaque secteur.
- La promotion des mesures douanières et la vulgarisation de leurs apports au profit de la facilitation des échanges et le renforcement de la sécurité aux frontières.

La Douane et le patronat marocain : une lutte conjointe contre la sous facturation

L'ADII et la CGEM ont mené conjointement un cycle intensif de réunions et d'échanges autour de la sous facturation. Cette opération a concerné les secteurs de l'agroalimentaire et du textile et a donné lieu à d'importants redressements.

Ce partenariat, basé sur une approche participative ayant fait intervenir d'autres départements concernés par cette problématique tels l'Office des Changes et la Direction Générale des Impôts, a permis aussi bien à la Douane qu'à l'entreprise de mesurer et de cerner l'ampleur du phénomène, et d'agir ainsi de manière ciblée et plus efficace dans le sens de l'instauration d'un climat de concurrence loyale.

Le transport routier international : conclusion d'un protocole d'accord tripartite pour un meilleur suivi des opérations TIR

Conformément aux recommandations émises en annexe 10 de la convention douanière relative au transport international de marchandises sous couvert du carnet TIR, l'ADII et l'Association Marocaine des Transports Routiers Internationaux (AMTRI) ont signé en 2010 un protocole d'accord avec l'Union Internationale du Transport Routier (IRU), au terme duquel les trois parties se sont engagées à œuvrer à la mise en place de procédures et systèmes permettant la transmission à l'IRU de toutes les données relatives aux opérations couvertes par des carnets TIR.

Réseau informatique élaboré par l'IRU, ce système présente l'avantage de relier tous les intervenants de la chaîne internationale de garantie et de détecter rapidement les irrégularités dans les transports en transit sous régime TIR.



LA DOUANE PARTENAIRE DES ACTEURS PUBLICS

La nouvelle feuille de route commerciale Euro-med à l'horizon 2010 et au-delà : un impératif de renforcement de l'intégration régionale

La nouvelle feuille de route euro-méditerranéenne dans le domaine commercial vise l'édification, à l'horizon 2010 et au-delà, d'un espace euro-méditerranéen de paix et de prospérité partagée, solidement ancré à l'économie mondiale. Dans ce cadre, la Douane a contribué à la définition des moyens de renforcement du système pan-euro-méditerranéen du cumul de l'origine et de consolidation de la coopération pour la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, ainsi que la facilitation des échanges.

Cette contribution marque l'adhésion de la Douane à ce projet régional qui ambitionne le renforcement du commerce et des investissements dans l'espace pan-euro méditerranéen et la création, au profit des opérateurs de la région, d'un environnement propice à leur développement tout en mettant à leur disposition des instruments de compétitivité leur permettant de faire face à la concurrence des pays tiers à la zone.



La coopération statistique euro-méditerranéenne

S'adressant aux partenaires de l'Union européenne au niveau de la région méditerranéenne, le programme "MEDSTAT" vise à répondre aux exigences des accords d'association, notamment en matière de libre échange, de développement durable et social en contribuant à rendre disponible l'information statistique utile au suivi des progrès de la coopération euro-méditerranéenne.

Au Maroc, la Douane a participé, en étroite collaboration avec l'Office des Changes, aux études d'asymétrie menées avec des experts de l'Union Européenne et des Etats-Unis, dans le dessein d'améliorer davantage la qualité du système statistique du Maroc, d'harmoniser les statistiques du commerce extérieur et pallier le problème de divergence de celles-ci avec les données des deux parties.

La sécurisation de la chaîne logistique internationale : un effort continu, renforcé par une coopération active de tous les intervenants

L'ADII a continué en 2010 à mener une coopération soutenue avec les différents intervenants dans la sécurisation de la chaîne logistique internationale, en vue de renforcer davantage les capacités des plateformes portuaires et aéroportuaires en moyens nécessaires à la sécurisation des échanges commerciaux.

De multiples échanges ainsi que des actions de coordination dans ce domaine ont été conduites conjointement avec les corps de sécurité présents au niveau des ports et aéroports du Royaume.



LA DOUANE RENFORCE SA PRÉSENCE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Reflet de la dynamique engagée par le Maroc dans divers domaines stratégiques, la coopération internationale est placée au cœur de notre politique douanière.

Revêtant une dimension régionale et internationale, elle vise à instaurer à moyen et à long terme un cadre relationnel en phase avec la stratégie de positionnement et d'ouverture du pays sur son environnement. Elle a également pour objectif de renforcer la coopération avec les autres douanes et les organisations internationales sur des aspects techniques.

UNE COOPERATION SOUTENUE AVEC LES GROUPEMENTS ECONOMIQUES

Coopération Maroc - Union européenne : la Douane contribue à la mise en œuvre optimale du nouvel instrument sur le Statut Avancé

La Douane s'associe activement aux autres partenaires dans le cadre du projet de mise en œuvre du statut avancé qui marque le prolongement du plan d'actions de la Politique Economique de Voisinage (PEV), arrivé à échéance en 2010. Ainsi, et s'agissant du volet douanier inhérent audit statut, l'Administration des Douanes a formulé un ensemble de propositions dont notamment :

- la mise en œuvre de la procédure de reconnaissance mutuelle des Opérateurs Economiques Agréés (OEA) ;
- l'assistance de l'Union Européenne pour le chantier de réforme de la chaîne de contrôle (contrôle des produits à double usage, lutte contre la contrefaçon et la piraterie, analyse du risque) ;
- la participation du Maroc au Programme Communautaire "Douanes 2013".

Par ailleurs et dans le cadre des travaux de la 8^{ème} session du Comité d'Association Maroc-UE, un état des lieux a été dressé au sujet de l'avancement du projet de la nomenclature combinée, consistant en l'adaptation de la nomenclature marocaine à celle de l'UE. Lequel dispositif est de nature à dynamiser et à fluidifier les échanges des marchandises entre le Maroc et les pays de l'Union européenne.



Une présence active au sein des organes de suivi de la mise en œuvre de l'accord de libre échange Maroc - Association Européenne de Libre Echange

L'Administration des Douanes a participé, aux côtés d'autres partenaires publics, aux réunions du sous-comité "Douane et Règles d'origine" et du comité mixte issu de l'accord de libre échange en vigueur entre le Maroc et les pays de l'Association Européenne de Libre Echange. Ces rencontres ont constitué des occasions favorisant l'échange autour de diverses thématiques notamment la libéralisation des produits agricoles, l'application de l'accord considéré, ainsi que les règles d'origine.

UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE RENFORCER LA COOPERATION RÉGIONALE

L'Union Douanière Arabe : un accompagnement et un appui constants des initiatives de développement du commerce interarabe

Les relations établies avec les douanes partenaires des pays arabes se focalisent principalement sur l'institution future d'une Union Douanière Arabe. Une institution où la Douane marocaine constitue un acteur principal, en sa qualité de membre actif dans le groupe national des négociations, chargé, entre autres, de concevoir les outils de cette Union, qui se veut un premier pas vers la création d'un marché commun arabe.

La coopération douanière visant à favoriser l'accroissement du volume des échanges entre pays arabes n'est pas en reste. L'Administration des Douanes a participé activement en 2010 aux travaux de la réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays arabes, tenus à Khartoum et à Riyad, et aux sessions du Conseil Economique et Social de la Ligue arabe, organisées au Koweït et au Caire.

D'autres formes de coopération ont marqué l'année 2010 : la participation aux travaux de Comités de coopération douanière qui ont porté sur la conception et la mise en œuvre de conventions d'assistance administrative mutuelle dans des domaines clés.

Par ailleurs et dans le dessein d'intensifier le commerce interarabe, la Douane marocaine contribue à l'effort commun d'instauration d'un environnement propice à la consolidation de la coopération commerciale entre les pays arabes. En atteste l'élaboration en 2010 d'un projet de convention préférentielle avec la Syrie et d'un projet d'accord commercial avec le Koweït.



Une mobilisation en faveur du développement économique de la région MENA

Compte tenu du rôle actif qu'elle joue au sein de l'Organisation Mondiale des Douanes et de son positionnement parmi les administrations douanières de la région, l'ADII a été désignée, en juin 2008, représentant régional des administrations douanières des pays de l'Afrique du Nord, du Proche et Moyen Orient.

Après un deuxième mandat assuré en 2009, le Maroc, représenté par son Administration des Douanes, a été reconduit en 2010 pour une année supplémentaire en qualité de Vice-Président du Conseil de l'OMD et de Représentant Régional des Administrations douanières de la Région MENA. C'est ainsi que l'ADII a assuré le pilotage des travaux de l'OMD au niveau de la région et qui ont porté principalement sur :

- la déclinaison au niveau de la région MENA du plan stratégique de l'OMD ;
- le renforcement des capacités des administrations douanières de la région ;
- la promotion et la mise en œuvre des instruments de l'OMD pour la facilitation et la sécurisation du commerce, notamment la Convention de Kyoto et le Cadre de normes SAFE.

Dans ce même cadre, la Douane marocaine a présidé les travaux de la 31^{ème}, la 32^{ème} et de la 33^{ème} réunion des Directeurs Généraux des douanes des pays de la région. Ces rencontres ont constitué l'occasion pour les Directeurs Généraux d'examiner et de débattre de plusieurs préoccupations communes, liées notamment aux questions concernant le renforcement des capacités des administrations douanières de la région, et aux éléments constitutifs de la stratégie de la Douane du 21^{ème} siècle initiée par l'OMD.





LA COOPERATION SUD - SUD : UN CADRE PARTENARIAL EN ENRICHISSEMENT PERMANENT

Contribuant au renforcement de la Coopération Sud-Sud, l'ADII a engagé une série d'actions d'assistance technique au profit des administrations douanières du Niger, du Cameroun, du Gabon, du Bénin et du Congo Démocratique. Il s'agit d'un véritable transfert de compétences dans divers domaines métiers.

Dans le même sillage, et tenant compte des objectifs de la politique du Maroc visant la promotion et la diversification de ses échanges commerciaux, l'ADII a contribué activement à l'élaboration et à la finalisation des dispositions de projets d'accords préférentiels à conclure avec le Gabon, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, ainsi qu'avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

LA DOUANE À L'ÉCOUTE DE SES PUBLICS ET PARTENAIRES

Face à un environnement économique et social en perpétuelle mutation, la Douane est appelée à s'adapter aux nouvelles exigences imposées par un public en quête d'une prestation de qualité et d'informations fiables et facilement accessibles.

L'année 2010 a été l'occasion pour l'ADII de consolider sa démarche visant à mieux servir ses différents publics, qu'ils soient usagers particuliers, opérateurs économiques, médias ou autres partenaires, en mettant à contribution les moyens communicationnels adéquats pour atteindre les objectifs de transparence et de facilitation tracés.

LA RELATION AVEC LES MEDIAS : UNE DÉMARCHE EMPREINTE DE CONFIANCE

Dans un objectif d'ouverture sur son environnement, l'ADII continue d'entretenir une relation de partenariat avec les médias. Ci-après le récapitulatif du bilan presse 2010.

1128 articles publiés dont :

- 241 parus à la Une ;
- 177 articles favorables, soit une augmentation de 73% par rapport à 2009 ;
- 828 neutres ;
- 123 articles à tendance défavorable, représentant 10,9% des articles publiés en 2010 sur la Douane.

Un intérêt permanent pour la mission de contrôle

- 43% des articles publiés ont porté sur la thématique de la lutte contre la fraude et les divers trafics.

Les quotidiens en tête d'affiche des organes de presse écrite s'intéressant à la Douane

- 8 quotidiens nationaux en tête des journaux et autres publications écrites traitant de thématiques douanières ;
- 975 articles parus dans des quotidiens.

En 2010, la Douane a répondu à :

- 41 demandes d'information et d'entretien adressées par la presse écrite ;
- 31 demandes d'interview et de participation à des émissions radiophoniques ;
- 7 demandes émanant de chaînes télévisées nationales et étrangères.



LES RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS : UNE DYNAMIQUE D'ÉCHANGE SOUTENUE

De par la nature de ses missions, la Douane entretient au quotidien d'étroites relations avec les acteurs de la vie économique. Des relations basées sur l'écoute, l'échange, le dialogue et la concertation.

En 2010, les efforts déployés dans ce sens par les services douaniers centraux et régionaux se sont inscrits dans le droit fil de la stratégie de partenariat mise en place depuis plusieurs années avec les opérateurs économiques en maintenant une dynamique de rencontres soutenue.





Événement phare de l'année 2010 : lancement de l'Observatoire de l'Éthique Douane - Secteur Privé (19 janvier)

Contexte général

Au vu des progrès que connaît le pays et qui ont grandement contribué à la facilitation du commerce, et des avancées jusque-là réalisées en matière de partenariat avec l'entreprise, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) a choisi le Maroc, représenté par son Administration douanière, pour engager un projet pilote de coopération avec le secteur privé devant aboutir à la création d'un observatoire de l'éthique.

Dans ce cadre et confortés par un environnement politique accordant à la gouvernance économique une importance capitale, la Douane, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) se sont unies le 19 janvier 2010 pour lancer officiellement cet "Observatoire" ayant pour mission l'analyse du niveau de conformité de la douane et de l'entreprise aux principes d'éthique et la proposition d'axes stratégiques d'action.

Fiche de présentation

La mise en place de l'Observatoire de l'Éthique Douane/ Secteur privé (OEDSP) a été annoncée le 19 janvier 2010 à Casablanca, suite à la signature d'un protocole d'accord entre la Douane, le patronat marocain (CGEM) et l'ICPC et ce, en présence de représentants de l'Association marocaine de lutte contre la corruption "Transparency Maroc" et de l'Association des transitaires Agréés en Douane au Maroc (ATADM). Domicilié à la Direction Régionale des Douanes de Casablanca, l'Observatoire a pour mission de recueillir les informations auprès des opérateurs, associations professionnelles et usagers particuliers, d'identifier les niches de corruption, de formuler des propositions de réforme et d'amélioration sur la base des constats dégagés, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des recommandations et propositions, et de publier des rapports annuels pour renseigner sur l'évolution du phénomène et rendre compte des résultats atteints.

Les rencontres professionnelles de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects

11 mars : Le Directeur Général de l'Administration des Douanes a animé une rencontre organisée par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) à Casablanca au profit de ses adhérents, autour du thème : "Partenariat Douane Entreprise : Bilan et évolutions futures".

15 avril : Animation, par un représentant de la Direction douanière de la Prévention et du Contentieux, d'une table ronde organisée par la Chambre de Commerce Américaine au Maroc (AmCham) et l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, en partenariat avec l'Executive Education Center (EEC) de l'Université Al Akhawayn (AUI), autour du thème : "Evaluation des nouvelles mesures de lutte contre la contrefaçon".

20 avril : Des représentants de la Douane ont animé un séminaire sur la protection du consommateur, organisé par la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise au Maroc (CCBLM) autour du thème : "Application du cadre légal de lutte contre la contrefaçon : situation au Maroc".

5 mai : La Direction Générale de la Douane a animé une rencontre organisée par l'Ambassade d'Espagne au Maroc à Rabat, au profit des conseillers économiques et commerciaux des pays de l'Union Européenne, sous le thème : "Stratégie d'éthique de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects : Observatoire de l'éthique Douane / Secteur privé".

13 mai : La Douane a participé à une rencontre organisée par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc à Tanger, sous le thème "Le partenariat Douane-Entreprise : Bilan et Perspectives".

6 juillet : Des représentants douaniers ont participé au séminaire organisé par la Chambre de Commerce Italienne au Maroc à Casablanca, en partenariat avec les douanes marocaine et italienne, au profit d'une centaine d'entreprises membres autour des trois thématiques suivantes :

- Les projets de réforme en cours de l'Administration des Douanes.
- Les régimes économiques en douane.
- Le statut de l'opérateur économique agréé.

Les manifestations auxquelles la Douane a pris part

Poursuivant sa politique d'ouverture sur son environnement, la Douane a maintenu en 2010 sa dynamique de participation à diverses manifestations nationales et internationales touchant à plusieurs domaines :

5 février : La participation de l'Administration des Douanes à la 9^{ème} édition de la Convention France Maghreb organisée à Paris a été l'un des moments forts de 2010. Le système "BADR" de dédouanement en ligne a été primé "Trophée NTIC" de la modernisation du secteur public au Maghreb, devant un important panel de personnalités internationales, offrant ainsi au Maroc l'occasion de mettre en valeur son avancée technologique.

Instituée en mai 2002, la Convention France Maghreb, manifestation annuelle organisée en conférences et expositions, réunit des hauts fonctionnaires, des dirigeants et cadres d'entreprises ainsi que des professionnels de divers secteurs des pays participants (France, Maroc, Algérie et Tunisie).

Du 4 au 6 mars : La Douane a marqué sa présence lors de la 3^{ème} édition du Salon International de l'Entreprise de Fès (SIEF), caractérisée par l'animation d'un stand d'information au profit des entrepreneurs et des usagers présents.

12 mars : Participation de la Douane à l'Atelier de travail organisé par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Marrakech, sous le thème : "Projets de lois de la procédure civile et du code de commerce".

Du 13 au 15 mai : La Douane, acteur incontournable du commerce international et véritable partenaire des opérateurs à l'international, a pris part à la 5^{ème} édition de "Logima", Salon International des Métiers du Transport et de la Logistique tenu à Casablanca.

30 septembre au 1er octobre : Animation d'un stand d'information de la douane lors de la 3^{ème} édition du Salon de la filière Cuir "MaroCuir" à Casablanca, au profit des opérateurs nationaux et internationaux désirant prendre connaissance des avantages et facilités offerts par la Douane dans le cadre de l'exercice de leurs activités.

30 octobre : Participation de l'Administration des Douanes à la 4^{ème} édition du forum "Careers in Morocco" tenue à Montréal. Ce salon fait partie des grands événements offrant la possibilité aux compétences marocaines, notamment en Amérique du Nord, de rencontrer des employeurs de premier plan dans différents secteurs d'activité et de s'informer sur les opportunités d'emploi offertes au Royaume.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL : SITUATION ANNUELLE 2010

CHIFFRES CLES			
14.163 visiteurs reçus par la cellule d'accueil de l'Administration Centrale	1.674 messages parvenus à la boîte électronique adii@douane.gov.ma Taux de réponse : 94 %	2065 réclamations adressées à l'Administration Taux de réponse : 92 %	814 appels téléphoniques pris en charge par la cellule du Numéro économique

L'amélioration continue de la qualité de l'accueil, l'orientation adéquate des usagers, la réduction des délais de réponse, l'accessibilité des services et la disponibilité des informations, sont au cœur des préoccupations de l'Administration des Douanes. Ils constituent des indicateurs de performance auxquels la Douane accorde une attention particulière.

Un certain nombre de dispositions ont été prises depuis plusieurs années, dans ce sens, et font l'objet d'évaluation régulière dans la perspective d'assurer un suivi permanent des engagements pris et de garantir l'amélioration des prestations rendues :

- mise en place de cellules d'accueil du public décentralisées ;
- offre de services en ligne accessibles 24h/24 ;
- déploiement de plateformes téléphoniques de renseignement à coût réduit (numéro économique "080100 7000") ou spécifiques (des cellules téléphoniques d'assistance informatique au service des utilisateurs du système "BADR" de dédouanement en ligne et une hotline, opérationnelle chaque saison estivale, dédiée à la communauté marocaine établie à l'étranger "05 37 56 57 57") pour prendre en charge tout type d'interrogations et de réclamations des usagers des services douaniers ;
- possibilité de contacter la Douane via une adresse de messagerie électronique "adii@douane.gov.ma".

Autant de canaux de communication mis en place dans une logique de complémentarité "accueil physique / téléphone / Internet".





L'ACCUEIL DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

A chaque saison estivale, des équipes de l'Administration des Douanes sont mobilisées pour assurer aux concitoyens résidant à l'étranger, regagnant le pays par les différents postes frontaliers terrestres, maritimes et aériens du Royaume, des conditions d'accueil optimales et un passage en douane fluide.

A l'instar des campagnes précédentes, l'année 2010 a été marquée par la mise en place d'un important dispositif humain et matériel, et la diffusion d'outils informationnels et communicationnels spécialement dédiés à la communauté marocaine établie hors du Royaume, dans le souci de contribuer à la réussite de l'opération "Marhaba".

Sur le plan humain et outre le déploiement du personnel à bord des bateaux pour permettre d'entamer les formalités douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules, l'ADII a renforcé ses effectifs au niveau des différents points de passage, et particulièrement dans les régions connaissant une forte affluence.

	Chiffres clés		
	2009	2010	Variation
Nombre de véhicules dédouanés	2 379	3 973	67%

D'un point de vue organisationnel, 2010 a connu l'installation de box équipés de matériel informatique pour la prise en charge et l'apurement des déclarations d'admission temporaire des véhicules (D16 bis). Elle a connu, également, le déploiement de portiques thermiques, dans le cadre des mesures préventives entreprises pour parer à tout risque de contamination virale mais aussi dans le souci de réduire les délais d'attente.

Concernant le volet informationnel, la Douane n'a, comme à l'accoutumée, ménagé aucun effort pour mettre à la disposition des marocains du monde, à travers ses partenaires relais (ambassades, consulats, représentations diplomatiques, Fondation Mohammed V pour la Solidarité, Fondation Hassan II pour les MRE, associations installées à l'étranger, etc.), un large éventail de supports communicationnels : guides, prospectus, plaquettes, flyers, affiches...

Les canaux dématérialisés ne sont pas en reste, divers moyens ont été mis à disposition pour renseigner et répondre aux demandes et doléances des concitoyens résidant à l'étranger :



- une adresse électronique "adii@douane.gov.ma" répondant sous 48h en moyenne ;
- une ligne téléphonique spéciale "+212 5 37 56 57 57" activée durant toute la durée de la campagne ;
- une rubrique dédiée sur le site web de la Douane : www.douane.gov.ma, recensant l'ensemble de l'information pouvant être recherchée par cette catégorie d'utilisateurs.

ZOOM SUR
LA DIRECTION RÉGIONALE
DU NORD OUEST

CARTE D'IDENTITÉ



La Direction Régionale du Nord-Ouest

- 5 services régionaux
- 2 sous-directions régionales
- 1 circonscription
- 1 cellule de formation
- 3 subdivisions

- 927 douaniers dont 94 femmes
- 90 nouvelles recrues venues renforcer les capacités humaines de la DRNO dans la filière de surveillance
- Près de 46% du trafic passager national à gérer chaque saison estivale à l'entrée et à la sortie
- Une contribution aux recettes douanières à hauteur de 4%
- Une structure régionale enregistrant le nombre le plus élevé de déclarations à l'exportation, soit 33,77%
- Une présence douanière dans les 4 ports de plaisance du nord du Royaume
- 8 Magasins et Aires de dédouanement permettant aux opérateurs économiques d'accomplir les formalités douanières dans des conditions meilleures en termes de coûts, de délais et de qualité de service.



ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS



La Direction Régionale du Nord-Ouest : principale fenêtre de la Douane sur la Méditerranée

La compétence et l'action de la Direction Régionale du Nord Ouest (DRNO) s'étend sur le territoire de la région de Tanger-Tétouan. Située à la pointe nord-ouest du Maroc, bordée par le détroit de Gibraltar au nord, la mer méditerranée à l'est, l'océan atlantique à l'ouest, et à 14 Km seulement du continent Européen, la région s'ouvre sur l'un des axes maritimes les plus fréquentés du monde à l'entrée de la Méditerranée.

De par sa position géographique, à la porte de l'Europe, conjuguée à la diversification des activités économiques et au développement des infrastructures de base (portuaires, autoroutes, zones industrielles et zones franches), la région du Nord Ouest connaît des flux sans cesse croissants de marchandises et de personnes transitant à travers ses différents points d'entrée portuaires, aéroportuaires et terrestres.

A ce titre, la DRNO se fixe comme objectifs l'amélioration des conditions de passage des marchandises et des personnes et ce, sans faillir à sa mission de contrôle efficace. C'est dans cet esprit que la DRNO s'attèle sans cesse à dynamiser ses structures et à optimiser ses méthodes et moyens de gestion et d'intervention en impliquant ses partenaires et ses usagers.

L'accueil des Marocains Résidant à l'Etranger : un rendez-vous annuel pour une contribution à la réussite de l'opération nationale "Marhaba"

L'une des principales spécificités de l'activité de la Direction Régionale du Nord Ouest consiste, aux côtés d'autres corps et institutions de l'Etat partenaires, en l'accueil des concitoyens marocains résidant à l'étranger, notamment en période estivale.

Avec ses points de passage au niveau des gares maritimes de Tanger-port, de Bab-Sebta et de l'aéroport Ibn Batouta, puis, tout récemment, la mise en service de la gare maritime à Tanger Med, la DRNO mobilise annuellement ses ressources tant matérielles qu'humaines, pour assurer aux Marocains Résidant à l'Etranger (MRE), aussi bien à l'entrée qu'à la sortie, un passage fluide.

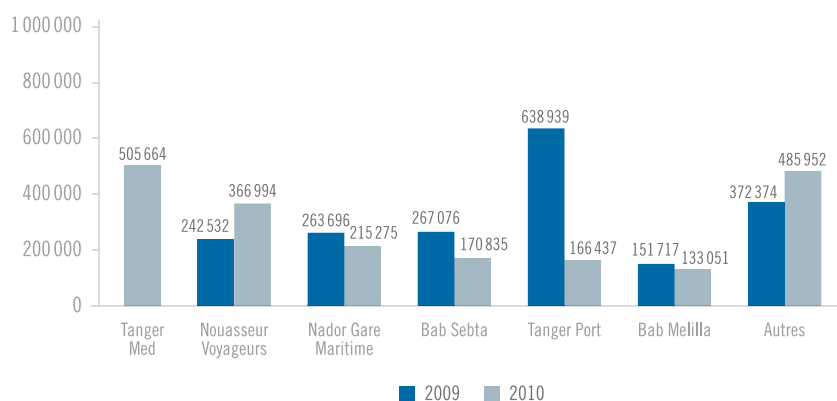
En 2010, la DRNO a géré, à elle seule, 45% du trafic des passagers à l'échelon national.

Cette année, une tendance nouvelle s'est confirmée : le nombre de passagers à l'entrée comme à la sortie au niveau des gares maritimes à Tanger Port a enregistré une baisse importante respectivement de 71,07% et de 47,73%, cédant la première place au nouveau bureau d'entrée de Tanger Med qui, avec ses 505 664 voyageurs à l'entrée et 337 820 à la sortie, se positionne comme un point de passage de prédilection des MRE.

La prise en charge des véhicules automobiles mobilise également une bonne partie des équipes de la DRNO. Cette dernière a eu à gérer, en 2010, 78% du trafic global des véhicules à l'échelon national. Comme pour le mouvement des voyageurs, la part la plus importante des véhicules a transité via la gare maritime de Tanger Med, tant à l'entrée (45,97%) qu'à la sortie (34,17%).



Mouvements des MRE à l'entrée





Une contribution à l'essor des zones franches du Royaume

Le territoire couvert par la Direction Régionale du Nord Ouest est caractérisé par la présence des deux (02) zones franches en activité au Maroc : la zone franche d'exportation de Tanger (ZFET) et la zone franche du port de Tanger.

En 2010, avec 29 355 déclarations enregistrées, l'activité au niveau de la Zone Franche d'Exportation de Tanger a enregistré une évolution de l'ordre de 19% par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression résulte, d'une part, de l'augmentation du nombre d'entreprises installées dans ladite zone franche qui est passé de 420 unités à 580 unités, et, d'autre part, aux efforts consentis par les services douaniers pour accompagner les entreprises de la ZFET et mettre en œuvre les facilités qui leur sont accordées par l'ADII, notamment en matière de cautionnement, de classement regroupés, de dépôt de déclarations provisionnelles, etc.

Le port de Tanger Med : la DRNO contribue activement à la réussite de cette plateforme

Le port de Tanger Med concentre aujourd'hui l'essentiel des activités et échanges du commerce extérieur initiés au niveau de la région du Nord Ouest (42,18% des DUM enregistrées à la DRNO) et est appelé à assurer le traitement de flux sans cesse croissants de diverses marchandises et de voyageurs et à contribuer au développement des activités de transbordement des conteneurs (en décembre 2010 Tanger Med a enregistré 2 millions de conteneurs). L'importance croissante des activités exercées en matière d'export (45,82% des DUM à l'export enregistrées au niveau régional ont transité par Tanger Med), de régimes économiques en douane (82% des opérations d'export effectuées à Tanger Med) et de lutte contre la fraude et la contrebande (saisies permanentes de produits illicites dont 15 kgs de cocaïne en fin 2010), a donc nécessité de la part de la DRNO un ensemble de mesures visant à accompagner l'évolution de cette plateforme, notamment par la réadaptation des structures, le renforcement des effectifs, la consolidation des moyens matériels...

Fait marquant : transfert des activités

L'année 2010 a été marquée par le transfert de certaines activités du port de Tanger Ville à celui de Tanger Med :

- le transfert à partir de mai de la totalité des liaisons ferry/fast-ferry avec Algésiras ;
- le transfert en octobre des liaisons ferry desservant Sète, Barcelone et Gênes ;
- le transfert du trafic de marchandises à partir d'octobre.



La lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants : une action au quotidien qui porte ses fruits

De par sa proximité avec le Détroit de Gibraltar, la région du Nord Ouest connaît plusieurs courants de fraude : contrebande, trafic de stupéfiants et immigration clandestine. Les services douaniers de cette région se mobilisent pour contrer tous ces trafics et sont appelés à développer constamment des méthodes d'interventions adaptées à l'évolution de ces courants de fraude.

La lutte contre la contrebande

Cadrée par la stratégie nationale de lutte contre la fraude commerciale, l'action de lutte contre la contrebande a permis en 2010 de réaliser, aussi bien au niveau de la 1^{ère} que de la 2^{ème} ligne, des saisies d'une valeur de 156 MDH (Hors moyens de transport), représentant ainsi un taux de 37% de l'ensemble des saisies réalisées au niveau national.



La lutte contre le trafic des stupéfiants

De par leur position géographique, les structures de la DRNO figurent parmi les principaux points de passage du trafic illicite des stupéfiants. Au cours des cinq dernières années, les services relevant de cette Direction ont enregistré plus de 60% des saisies de stupéfiants réalisées au niveau national. En 2010, la DRNO a réalisé 670 affaires totalisant des saisies de plus de 28 tonnes de stupéfiants.

La répartition des saisies par domaines d'intervention confirme la tendance observée depuis 2007, caractérisée par la prédominance des affaires constatées au niveau du contrôle des voyageurs au détriment du fret commercial.

L'interception, au niveau de Tanger Med de 15 kg de cocaïne à destination de l'Europe constitue l'affaire remarquable réalisée en 2010 par la DRNO ; affaire mettant la lumière sur le développement d'un nouvel itinéraire pour l'acheminement des drogues dures de l'Amérique latine vers l'Europe en transitant par l'Afrique.

Autre fait saillant

Saisie de 3,7 tonnes de Chira (sur 6 tonnes pour 2010) réalisée le 21 janvier 2010 suite à une embuscade effectuée sur un axe routier.



Une intervention douanière dans les quatre ports de plaisance de la région du Nord Ouest

L'espace géographique de la DRNO comporte 4 ports de plaisance (la Marina SMIR, le Royal Yachting Club de M'diq, Kabila marina et le Yachting Club du port de Tanger), dont l'activité nécessite une présence permanente de services douaniers chargés notamment d'assurer le contrôle des bateaux de plaisance et de traiter les demandes d'octroi des régimes de l'admission et de l'exportation temporaire de ces embarcations.

En 2010, le nombre de bateaux de plaisance autorisés à être introduits, sous le régime de l'admission temporaire, dans les 4 marinas précitées, s'est élevé à 512 unités contre 368 l'année précédente, soit une évolution de plus de 39%.



Un partenariat renforcé avec TMSA au profit du développement économique de la Région

La DRNO entretient des relations privilégiées avec l'Agence spéciale Tanger Méditerranée, société chargée de l'aménagement, du développement et de la gestion du complexe portuaire Tanger Med et de sa plateforme industrielle.

Ce partenariat a porté en particulier en 2010 sur l'élaboration de la vision stratégique du complexe portuaire, mais également sur :

- une gestion coordonnée pour la simplification des procédures douanières ;
- la mise en place de mesures destinées à fluidifier la circulation des marchandises dans le port à l'import et à l'export et d'améliorer la gestion des flux des voyageurs, véhicules de tourisme et des fourgons ;
- l'utilisation de moyens de contrôles non intrusifs ;
- le renforcement de la sécurité de l'enceinte portuaire.



Un partenariat régional soutenu pour une gestion coordonnée des frontières et un meilleur contrôle des mouvements transfrontaliers de marchandises

Partenariat avec la DGSN et la Gendarmerie Royale

Ayant comme objectif premier le renforcement des mesures sécuritaires aux frontières, le partenariat avec ces autres corps de l'Etat a, en 2010, porté principalement sur la mise en place d'un réseau de protection mettant à contribution les différents intervenants concernés. Il vise en outre :

- la consolidation de l'échange d'informations et de renseignements à tous les niveaux et à travers tous les points et zones à haut risque de fraude ;
- le renforcement du système de vigilance permettant le suivi d'opérations d'importation douteuses.



Partenariat avec les Douanes espagnoles pour le contrôle des flux migratoires et des mouvements transfrontaliers de marchandises

Développée dans le cadre de l'assistance administrative mutuelle, la collaboration avec les douanes espagnoles porte essentiellement sur le contrôle des opérations commerciales et du mouvement des personnes et des véhicules. L'échange d'informations réalisé dans ces domaines a permis de juguler certaines tentatives de fraude en matière de valeur déclarée, de renforcer la visibilité des services par rapport à certains contrôles, d'optimiser ces derniers et de les rendre plus efficaces.

Grâce à cette assistance administrative mutuelle, la DRNO a conclu en 2010 un arrangement transactionnel d'un montant de 4 200 000 DH, correspondant à une affaire réalisée conjointement avec les douanes espagnoles.

Partenariat avec l'Agence Andalous de promotion Extérieure (Extenda) : une ouverture sur les opérateurs de la région de l'Andalousie

Remontant à l'année 2005, ce partenariat se traduit par une communication permanente et une ouverture constructive sur les délégations des institutions et entreprises espagnoles de la région de l'Andalousie, en faveur de la promotion des produits douaniers et la simplification des formalités et des procédures.

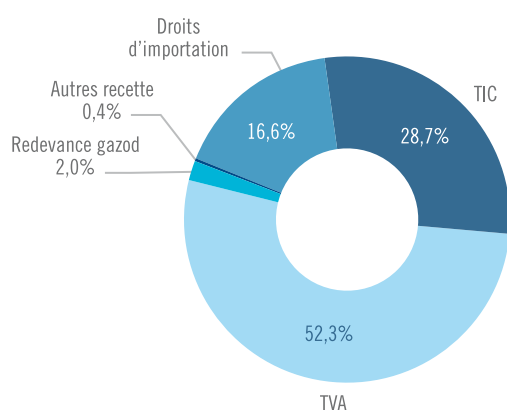


LA DOUANE MAROCAINE EN CHIFFRES

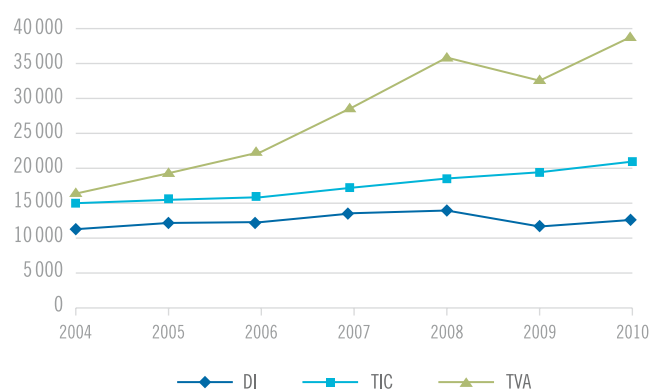
LES RECETTES DOUANIÈRES

LA RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE

Composition et parts des recettes douanières en 2010



Evolution des recettes douanières (en MDH)



Evolution des recettes douanières par rubrique (en millions de Dh)

RUBRIQUES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Droits d'importation (DI)	11 377,7	12 384,5	12 314,6	13 385,8	13 679,8	11 805,6	12 244,8
Taxes intérieures de consommation (TIC) dont :	14 488,9	15 201,5	15 681,0	17 314,6	18 688,8	19 630,5	21 132,9
- TIC sur produits énergétiques	8 509,1	9 001,5	9 201,8	10 159,4	10 638,6	11 708,1	12 307,7
- TIC sur tabacs manufacturés	5 138,4	5 344,6	5 616,8	6 132,9	6 982,9	6 865,0	7 501,6
- Autres	841,4	855,4	862,4	1 022,3	1 067,3	1 057,4	1 323,7
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont :	16 827,2	19 839,9	22 499,5	29 023,0	35 433,1	32 593,6	38 436,6
- TVA sur produits énergétiques	2 288,1	3 030,6	3 615,5	4 013,9	5 422,9	4 295,5	7 693,9
- Autres	14 539,1	16 809,3	18 884,0	25 009,1	30 010,2	28 298,1	30 742,7
Redevance sur exploitation des phosphates	642,4	709,9	701,1	701,5	62,1	-	-
Redevance gazoduc	787,1	1 369,0	1 556,9	1 378,8	1 748,0	1 694,6	1 441,6
Autres recettes	245,2	253,1	260,7	297,2	286,6	259,5	302,8
TOTAL	44 368,5	49 757,9	53 013,8	62 100,9	69 898,4	65 984,0	73 558,6

Les recettes douanières globales enregistrées au cours de l'année 2010 ont affiché une augmentation de 11,5% par rapport à celles réalisées au cours de l'année 2009, en passant de 65 984,0 MDH à 73 558,6 MDH. Cette hausse est imputable à la bonne performance enregistrée au niveau de la taxe sur la valeur ajoutée (+17,9%) et des taxes intérieures de consommation (+7,7%).

Les recettes au titre du droit d'importation ont aussi enregistré une hausse de 3,7% et ce, malgré l'impact de la réforme tarifaire et du démantèlement tarifaire dans le cadre des accords de libre échange. Rapportées aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2010, ces recettes ont atteint 113,8%. Cet écart s'explique essentiellement par la réalisation des prévisions de la TVA et du DI, à hauteur de 116,2%.

Le résultat observé au niveau global des recettes découle de l'évolution des rubriques ci-après :

- **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : intervenant à hauteur de 52,3% cette année, les recettes de cette taxe ont augmenté de 17,9%, en raison de l'amélioration de la base imposable et le relèvement du taux de la TVA sur les produits pétroliers de 7% à 10%.
- **Taxes Intérieures de Consommation (TIC)** : la progression de 7,7% des recettes des TIC est attribuée essentiellement au relèvement, dans le cadre de la loi de finances 2010, des quotités sur les boissons alcoolisées ou non et à l'appréciation des mises à la consommation des tabacs manufacturés et des produits pétroliers.
- **Droits d'importation** : ils ont accusé une hausse de 3,7% par rapport à l'exercice précédent, et ce, malgré la poursuite de la réduction de la pression fiscale sur les importations et du processus de démantèlement des droits d'importation dans le cadre des accords de libre échange. La moins-value fiscale générée par l'accord avec l'Union Européenne au titre du seul droit d'importation s'est élevée 7 230,6 MDH contre 6 684,2 MDH en 2009.
- **Redevance de passage du Gazoduc** : en baisse de 14,9% par rapport à 2009, sa part a aussi diminué de 0,6 point dans les recettes douanières, puisqu'elle est passée de 2,6% en 2009 à 2,0% en 2010.

La part des droits d'importation dans les recettes douanières globales a accusé un recul de 1,2 point puisqu'elle s'est située à 16,6% en 2010 contre 17,9% en 2009. Comparée à 2004, cette part a reculé de 9 points (25,6%).

EVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS

Evolution des recettes douanières par rubrique (en millions de DH)

Rubriques	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (*)
Recettes douanières (1)	44 368,5	49 757,9	53 013,8	62 100,9	69 898,4	65 984,0	73 558,6
Droits d'importation (DI) (11)	11 377,7	12 384,5	12 314,6	13 385,8	13 679,8	11 805,6	12 244,8
Recettes fiscales (2)	97 563,0	110 384,0	125 304,0	150 118,0	167 131,6	150 853,0	154 099,0
Part des recettes douanières (1)/(2) en %	45,5	45,1	42,3	41,4	41,8	43,7	47,7
Recettes ordinaires hors privatisation (3)	112 273,0	125 324,0	144 725,0	167 904,0	184 792,1	172 597,0	174 040,0
Part des recettes douanières (1)/(3) en %	39,5	39,7	36,6	37,0	37,8	38,0	42,3
Produit intérieur brut nouveau système (4)	500 081,0	522 649,0	575 271,0	615 373,0	688 843,0	736 206,0	779 133,0
Part des recettes douanières (1)/(4) en %	8,9	9,5	9,2	10,1	10,1	9,0	9,4
Ratio des droits d'importation par rapport au PIB en %	2,3	2,4	2,1	2,2	2,0	1,6	1,6
Valeur des importations globales (5)	157 921,6	184 379,8	210 553,6	259 747,4	326 042,2	263 981,7	298 276,7
Taux de la pression fiscale (11)/(5) en %	7,2	6,7	5,8	5,2	4,2	4,5	4,1

(*) : Il s'agit de chiffres provisoires

L'analyse des chiffres provisoires pour l'année 2010 révèle que la part des recettes douanières dans les recettes fiscales représente 47,7% contre 43,7% en 2009.

Rapportée aux recettes ordinaires hors privatisation de l'Etat, cette part s'est située à 42,3% en 2010.

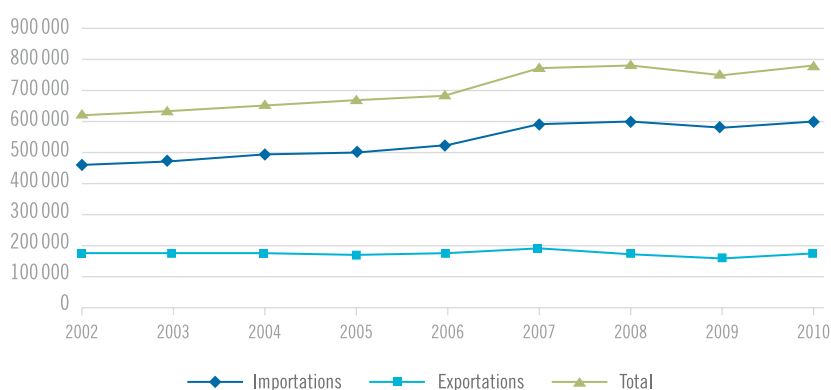
Aussi, le taux de la pression fiscale sur les importations n'a cessé de baisser, puisqu'il est passé de 7,2% en 2004 à 4,1% en 2010, soit une réduction de 43,0% en sept ans.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

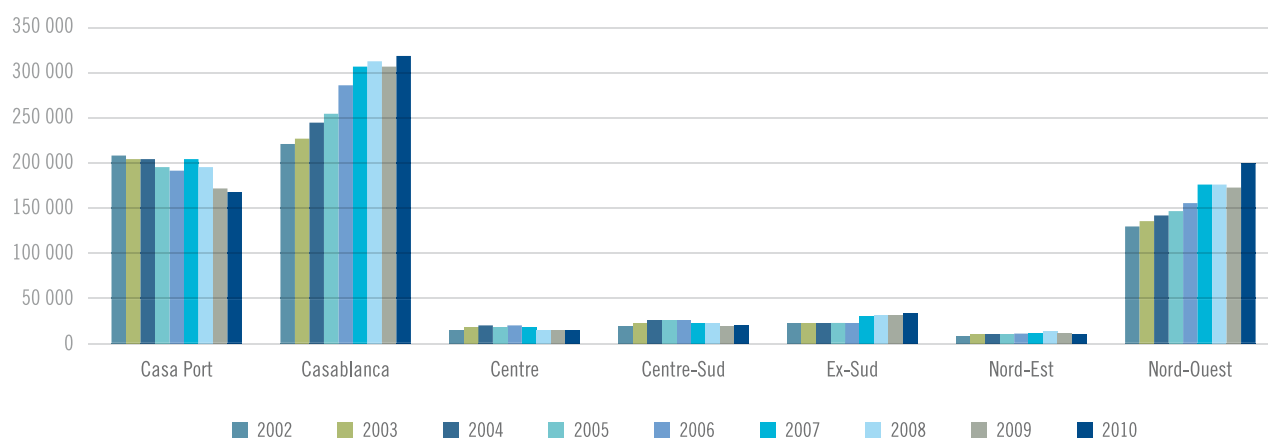
ENSEMBLE DES RÉGIMES DOUANIERS

Rubriques	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Importations	460 608	475 372	495 395	509 423	542 624	587 994	600 479	579 550	603 852
Exportations	172 389	175 409	178 261	169 580	174 741	185 110	176 877	158 706	172 565
Total	632 997	650 781	673 656	679 003	717 365	773 104	777 356	738 256	776 417

Evolution du nombre de déclarations de 2002 à 2010



Evolution du nombre de déclarations par Direction régionale
au cours des années 2002 à 2010



NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

Par famille de régimes douaniers

SENS	RÉGIMES DOUANIERS	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var en %	Part en %
IMPORTATIONS	ATPA (1)	118 240	112 569	117 750	121 785	113 565	100 610	106 547	5,9	17,8
	AUTRES RED (2)	75 967	86 914	94 834	107 588	111 984	109 116	123 549	13,2	20,5
	IMP. SIMPLES (3)	289 258	296 945	315 654	344 497	360 728	356 554	361 090	1,3	59,8
	AUTRES	11 930	12 995	14 386	14 124	14 202	13 270	12 666	-4,6	2,1
TOTAL IMPORTATIONS		495 395	509 423	542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	4,2	100,0
EXPORTATIONS	EXP.ST ATPA (4)	107 386	97 748	99 308	105 304	99 223	84 848	91 225	7,5	52,9
	AUTRES RED	19 784	22 203	28 502	31 463	33 170	31 975	32 074	0,3	18,6
	EXP. SIMPLES	49 363	48 100	45 451	46 763	43 046	40 414	48 009	18,8	27,8
	AUTRES	1 728	1 529	1 480	1 580	1 438	1 469	1 257	-14,4	0,7
TOTAL EXPORTATIONS		178 261	169 580	174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	8,7	100,0
TOTAL GENERAL		673 656	679 003	717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	5,2	-



Par Direction Régionale

SENS	DIRECTIONS REGIONALES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var en %	Part en %
IMPORTATIONS	CASA PORT	179 413	168 547	166 093	179 386	173 663	157 179	150 735	-4,1	25,0
	CASABLANCA	193 003	209 602	235 639	251 607	263 382	258 304	272 142	5,4	45,1
	CENTRE	10 234	10 239	9 969	9 525	8 634	7 908	7 428	-6,1	1,2
	CENTRE-SUD	7 585	7 352	7 357	7 767	7 928	7 095	7 160	0,9	1,2
	AGADIR & LAAYOUNE	12 239	12 211	13 835	15 502	17 109	16 187	15 775	-2,5	2,6
	NORD-EST	6 981	7 883	9 083	9 542	10 749	10 241	8 007	-21,8	1,3
	NORD-OUEST	85 940	93 589	100 648	114 665	119 014	122 636	142 605	16,3	23,6
TOTAL IMPORTATIONS		495 395	509 423	542 624	587 994	600 479	579 550	603 852	4,2	100,0
EXPORTATIONS	CASA PORT	31 273	29 073	27 241	26 673	24 820	18 827	20 426	8,5	11,8
	CASABLANCA	59 572	54 664	56 212	60 326	59 583	54 576	57 772	5,9	33,5
	CENTRE	5 637	5 020	5 714	5 331	5 079	4 568	4 767	4,4	2,8
	CENTRE-SUD	16 027	15 840	15 640	14 364	13 045	11 036	11 928	8,1	6,9
	AGADIR & LAAYOUNE	7 920	8 880	10 325	13 610	14 046	15 017	18 067	20,3	10,5
	NORD-EST	1 993	2 108	2 021	2 158	1 873	1 656	1 330	-19,7	0,8
	NORD-OUEST	55 839	53 995	57 588	62 648	58 431	53 026	58 275	9,9	33,8
TOTAL EXPORTATIONS		178 261	169 580	174 741	185 110	176 877	158 706	172 565	8,7	100,0
TOTAL GENERAL		673 656	679 003	717 365	773 104	777 356	738 256	776 417	5,2	-

(1) Admission temporaire pour perfectionnement actif

(2) Autres régimes économiques en douane

(3) Importations simples : Droit commun et importations dans le cadre des accords et franchises

(4) Exportations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif

Au terme de l'année 2010, le nombre de déclarations enregistrées dans les bureaux douaniers a augmenté de 5,2% par rapport à celui enregistré en 2009. La part des déclarations d'importation a représenté 77,8% cette année, 78,5% en 2009 et 77,2% en 2008.

Le nombre de ces déclarations a atteint 603 852 à l'importation, en progression de 4,2% par rapport à 2009. A l'exportation, ce nombre a atteint 172 565, soit une hausse de 8,7% par rapport à 2009.

Globalement, 22,0% des déclarations ont été enregistrées à Casa-Port, contre 23,8% en 2009. Cette baisse d'activité s'explique essentiellement par la mise en place, hors de l'enceinte douanière de ce bureau, de magasins, de aires de dédouanement rattachés au bureau de Casa-extérieur, dont la part est de 21,9% contre 21,0% en 2009.

Les parts des bureaux de Nouasser-Frêt et de Tanger-Port ont représenté respectivement 17,7% et 11,4% cette année.



RÉGIMES ÉCONOMIQUES EN DOUANE

Nombre de DUM enregistrées en RED



La structure des opérations sous régimes économiques s'est améliorée de 1,3% au cours de l'année 2010 par rapport à 2009. La part de ces opérations par rapport au nombre total des DUM a évolué comme suit :

- 38,1% des DUM déposées à l'importation contre 36,2% en 2010 ;
- 71,5% des DUM déposées à l'exportation contre 73,6% en 2009.

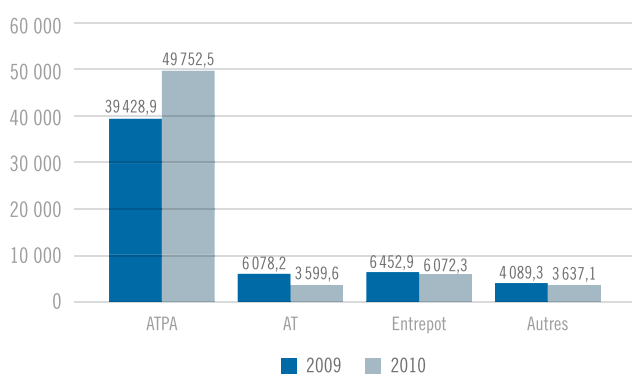
N.B : les DUM à l'export englobent aussi bien les opérations d'export à l'ouverture que les opérations d'apurement.



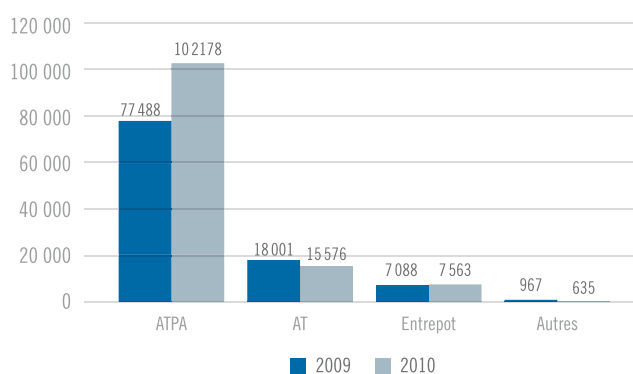
LES RÉGIMES ÉCONOMIQUES EN DOUANE (RED)

IMPORTANCE DES RED DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR (CHIFFRES PROVISOIRES POUR 2010)

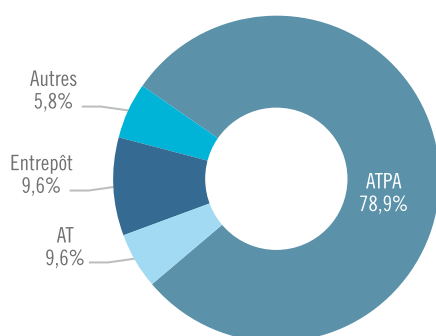
Evolution des régimes économiques à l'importation (en MDH)



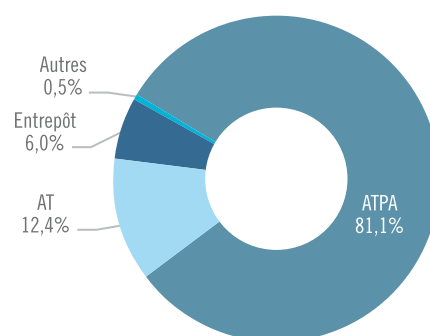
Evolution des régimes économiques à l'exportation (en MDH)



Répartition des régimes économiques à l'importation en 2010



Répartition des régimes économiques à l'exportation en 2010



Evolution du volume des échanges dans le cadre des RED

SENS	REGIMES	1.000 Tonnes		MDH		Var %
		2009	2010*	2009	2010*	
IMPORTATIONS	ATPA	6 141,7	7 761,3	39 428,9	49 752,5	26,2
	AT	91,9	100,0	6 078,2	3 599,6	-40,8
	Entrepôt	890,6	522,3	6 452,9	6 072,3	-5,9
	Autres	198,1	160,8	4 089,3	3 637,1	-11,1
TOTAL		7 322,3	8 544,4	56 049,4	63 061,5	12,5
EXPORTATIONS	ATPA	77 525,1	105 493,0	77 488,0	102 177,8	31,9
	AT	18 001,1	15 575,6	18 001,1	15 575,6	-13,5
	Entrepôt	7 087,8	7 562,6	7 087,8	7 562,6	6,7
	Autres	967,2	634,9	967,2	634,9	-34,4
TOTAL		103 581,2	129 266,1	103 544,1	125 950,9	21,6

* : Chiffres provisoires

AT : Admission temporaire

ATPA : Admission temporaire pour perfectionnement actif

Les opérations commerciales réalisées dans le cadre des RED ont représenté 42,3% de l'ensemble des transactions commerciales, soit 189 012,4 MDH contre 159 593,4 MDH en 2009.

Les importations effectuées en 2010 sous les RED ont atteint 63 061,5 MDH, soit une hausse de 12,5% par rapport à l'année 2009. Les exportations en suite de ces régimes se sont élevées à 125 950,9 MDH, affichant ainsi une augmentation de 21,6% par rapport à celles de l'année dernière.

Les échanges extérieurs réalisés dans le cadre du régime de l'ATPA se sont établis à 151 930,3 MDH, en progression de 29,9% par rapport aux réalisations de l'exercice 2009. Ils ont représenté 80,4% des opérations effectuées sous RED.

A l'importation

Les principales catégories de produits importés en 2010 sous le régime de l'ATPA sont énumérées ci-après :

- les demi-produits : leur part s'est élevée à 37,8%. Les importations ont porté notamment sur les transistors, les produits chimiques, le cuivre, le cuir et peaux, les papiers et cartons, les matières plastiques artificielles et les fils et câbles électriques.
- les biens finis de consommation : ils ont représenté 26,0% des importations déclarées sous l'ATPA. Il s'agit essentiellement du tissu de coton, du tissu de fibres synthétiques et artificielles, des ouvrages en matière plastique, des tissus de laine, poil ou crin, et des articles de bonneterie.
- les biens d'équipement industriel qui ont atteint cette année 13,9% des importations sous l'ATPA contre 12,2% en 2009.
- les produits énergétiques : leur part a atteint cette année 9,0% des importations sous l'ATPA contre 13,6% en 2009.
- les produits alimentaires ont représenté 2,9% des importations sous ce régime et ont concerné, entre autres, le blé (18,7%), le beurre, le lait, le café et le fromage (22,9%).

A l'exportation

Les exportations en suite de l'ATPA au titre de l'année 2010 sont réparties comme suit :

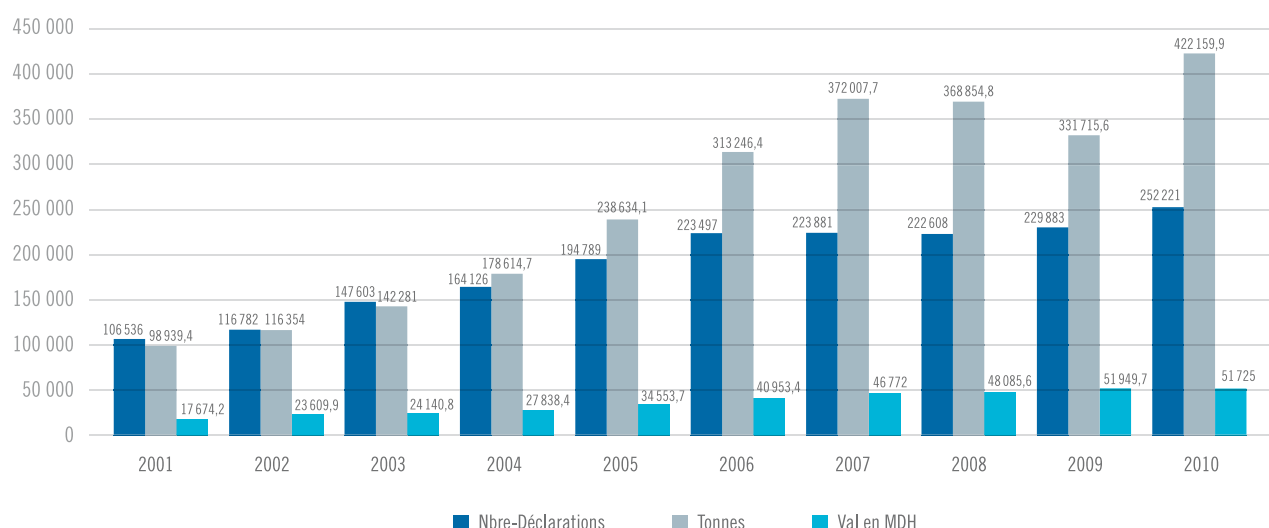
- les demi-produits ont représenté 42,8% des exportations totales réalisées dans le cadre de l'ATPA. Les parts de l'acide phosphorique, des engrais naturels et chimiques et des composants électroniques (transistors) ont été respectivement de 12,8%, 12,2% et 4,6% des dites exportations.
- les biens finis de consommation se sont classés au deuxième rang, soit 31,5% du total des exportations en suite de l'ATPA. Ils sont prédominés par les vêtements confectionnés et les articles de bonneterie, dont les parts ont atteint respectivement 15,6% et 6,6% des exportations totales réalisées dans le cadre de l'ATPA. Les chaussures ne sont intervenues qu'à hauteur de 2,1%.
- les biens d'équipement industriel ont contribué à hauteur de 16,5%, imputable surtout aux fils et câbles électriques.
- les exportations de produits alimentaires n'ont représenté que 4,5% des exportations en suite du régime de l'ATPA.

EVALUATION DES NOUVELLES PRESTATIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

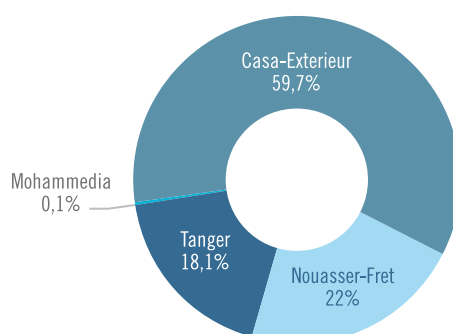
L'évaluation de l'impact des principales mesures et prestations réalisées par l'Administration des Douanes pour la simplification des procédures et le renforcement de la compétitivité des entreprises, est présentée ci-après.

LES MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT (MEAD)

Dédouanements des marchandises dans les MEAD
Données provisoires pour l'année 2010



Répartition de la valeur des marchandises dédouanées en 2010
dans les MEAD par bureau en %



L'ampleur de l'évolution du commerce extérieur suite à la mondialisation et à la mise en place de zones de libre échange interpelle à une plus grande fluidité dans la circulation des marchandises et ce, par la décongestion des ports et des aéroports.

La création des MEAD en dehors des enceintes douanières et portuaires s'inscrit dans cette optique, afin de réduire les coûts de transaction des entreprises et améliorer, en conséquence, leur compétitivité.

Evolution du nombre de MEAD

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'entreprises (*)	28	34	38	41	47	54	56

A titre indicatif, le nombre de déclarations en douane enregistrées en 2010 dans les MEAD a atteint 252 221, dont 40 523,9 à l'importation, contre 229 883 en 2009.

Ces déclarations ont représenté 32,5% des déclarations enregistrées au niveau national en 2010 contre 31,1% en 2009.

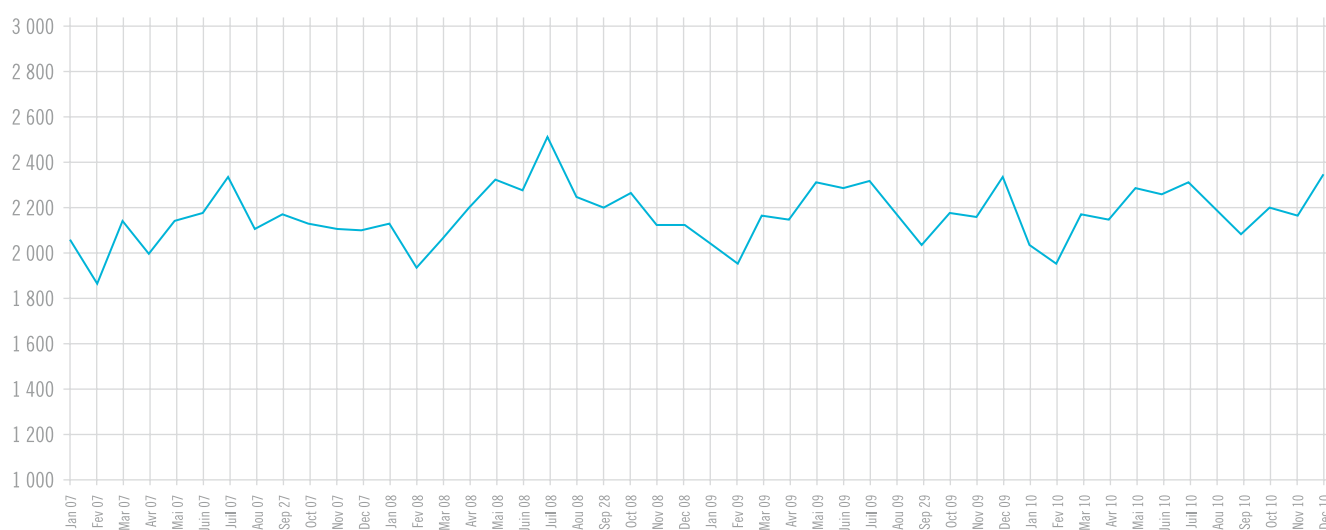
La valeur des échanges extérieurs réalisés en 2010 dans ce cadre a atteint 51 725,0 MDH, contre 51 949,7 MDH en 2009. Le bureau de Casa-Extérieur vient en tête avec 59,7% des déclarations en termes de valeur, suivi de Nouasser avec 22,0% et de Tanger avec 18,1%.

Le chiffre d'affaires à l'exportation a atteint 11 201,0 MDH. Les importations en suite d'admission temporaire pour perfectionnement actif ont atteint 36,0% des importations réalisées dans les MEAD, et les exportations en suite de ce régime ont représenté 20,4% de la valeur totale des échanges dans les MEAD, et 94,1% des exportations réalisées dans les MEAD.

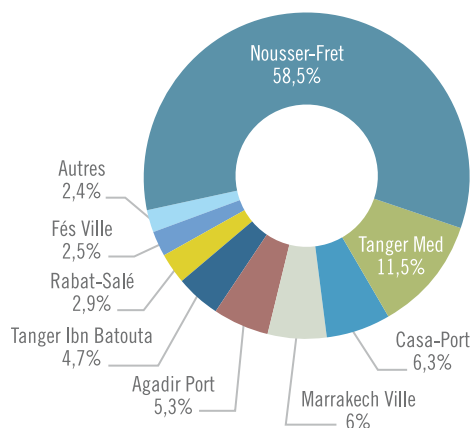
La part des importations originaires de l'Union Européenne dédouanées dans ces enceintes a atteint cette année 66,8% contre 53,6% en 2009.

L'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

Evolution du nombre de déclarations déposées par EDI
de janvier 2007 à décembre 2010



Répartition des échanges informatisés par bureau en 2010



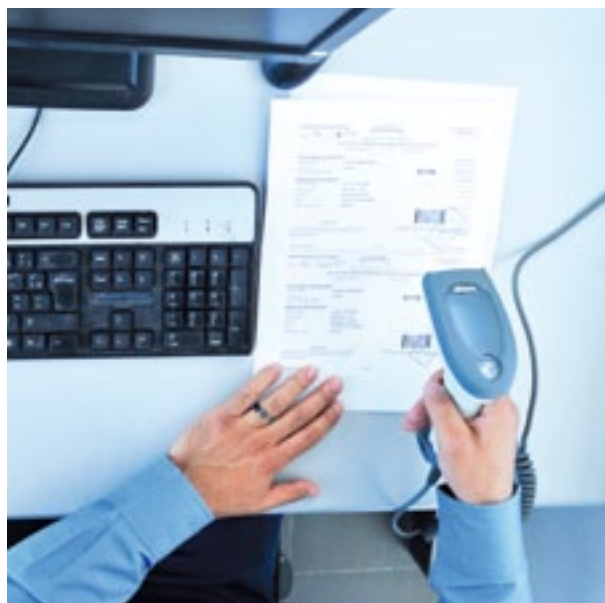
Consciente des avantages que peut tirer la douane de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour l'amélioration de ses prestations et la simplification des procédures, l'Administration des Douanes a mis en place un système de communication et d'échange de données informatisé (EDI) pour la transmission des manifestes des marchandises entre les différents intervenants (ODEP, RAM, consignataires des navires etc.).

L'EDI est actuellement opérationnel dans les principaux bureaux douaniers suivants : Nouasser-Frêt, Casa-Port, Marrakech, Agadir, Tanger-Méditerranée, Tanger-Ibn Batouta, Rabat-Salé et Fès.

Les déclarations sommaires (manifestes) déposées en 2010 par ce procédé, ont représenté 18,6% de l'ensemble des déclarations sommaires ; soit 27 296 déclarations contre 25 915 au terme de l'année 2009. Les échanges extérieurs transitant par les bureaux douaniers de Nouasser-Frêt, Tanger- Méditerranée et de Casa-Port , ont atteint 76,3% du total des déclarations sommaires enregistrées.

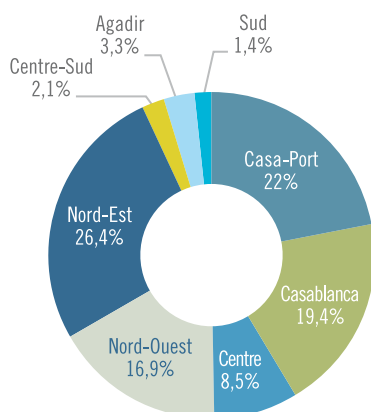
LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DES DROITS ET TAXES

Au cours de l'année 2010, les recettes relatives à 12 916 opérations ont été recouvrées au moyen du paiement électronique. Le montant des droits et taxes perçu à ce titre s'est élevé à 688,0 MDH, contre 530,0 MDH ayant couvert 12 510 opérations au cours de l'année 2009.



CONTENTIEUX

Part des affaires constatées par direction régionale
au cours de 2010 (en %)



76

	2009	2010	Var 10/09 (en%)
Affaires constatées (unités)	34323	29356	-14,5
Affaires de Douane	33473	27888	-16,7
- Affaires de visite	13673	11640	-14,9
- Affaires de stupéfiants	771	799	3,6
- Affaires mixtes	105	34	-67,6
- Affaires de change	745	1434	92,5
Valeur des marchandises saisies (en MDH)	1619,4	1350,3	-16,6
- Valeur des stupéfiants (en MDH)	932,7	708,8	-24,0
- Valeur des autres marchandises saisies (en MDH)	686,7	641,5	-6,6
Amendes perçues (en MDH)	236,9	296,0	24,9
Droits compromis recouvrés (en MDH)	148,0	114,1	23,0
Produits des ventes réalisées (en MDH) (1)	149,0	196,0	31,5
Dons de marchandises saisies (en MDH)	44,1	49,8	12,8

Le nombre d'affaires contentieuses réalisées au cours de l'année 2010 a atteint 29 356 affaires, en baisse de 14,5% par rapport à 2009.

Sur l'ensemble de ces affaires, les agents de cette Administration ont constaté 84,1%, contre 87,8% en 2009.

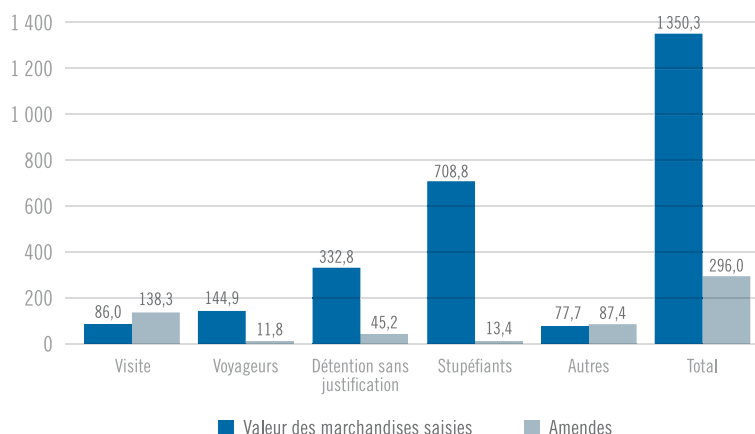
Les affaires de visite ont représenté 39,7% du total des affaires constatées, soit une baisse de 14,9% par rapport à 2009.

Les affaires relatives à la détention des marchandises sans justification ont représenté 23,4% de l'ensemble des affaires constatées. Elles se sont chiffrées à 6 881 affaires en 2010 contre 6 995 affaires en 2009, soit une baisse de 1,6%.

Le contrôle des voyageurs à la frontière a permis de relever une diminution de 9,4% du nombre des affaires constatées, soit 1 623 affaires en 2010 contre 1 791 en 2009.

En matière de constatation, la Direction Régionale du Nord Est arrive en tête avec 26,4% des affaires contentieuses réalisées, suivie de la Direction Régionale de Casa-Port avec 22,0%. Les parts des Directions Régionales de Casablanca et du Nord Ouest ont été respectivement de 19,4% et 16,9%.

Répartition de la valeur des marchandises saisies
et des amendes perçues en 2010 par nature d'affaires (en MDH)

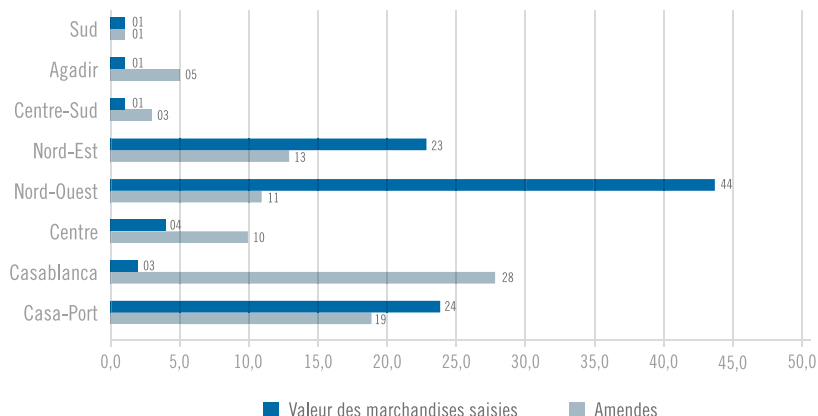


Parallèlement, la valeur totale des marchandises saisies a été de 1 350,3 MDH. La valeur des stupéfiants saisis a atteint 708,8 MDH cette année contre 932,7 MDH en 2009, en baisse de 24,0%. Les quantités sont passées de 91,3 tonnes à 66,8 tonnes; soit une baisse de 26,8%.

La valeur des marchandises saisies relative aux affaires de détention sans justification a atteint 332,8 MDH cette année contre 322,3 MDH en 2009, soit 3,3% de plus. A l'encontre des voyageurs, elle est passée de 151,6 MDH en 2009 à 144,9 MDH en 2010 ; soit une baisse de 4,4%.

L'essentiel de la valeur des marchandises saisies a été réalisé dans les Directions Régionales du Nord Ouest et de Casa-Port, qui ont représenté respectivement 43,6% et 24,0%.

Répartition de la valeur des marchandises saisies
et des amendes perçues en 2010 (en %)



Sur un montant de 296,0 MDH d'amendes perçues au cours de l'année 2010, les affaires de visite et de change ont représenté respectivement 46,7% et 23,4%. Les affaires de détention sans justification y ont concouru à hauteur de 15,3%. Celles des voyageurs ont représenté 4,0% de cette valeur.

Le montant des amendes perçues par la Direction Régionale de Casablanca s'est élevé à 84,0 MDH, soit 28,4% du total. Les parts des Directions Régionales de Casa-Port et du Centre ont été respectivement de 19,2% et de 18,3%.

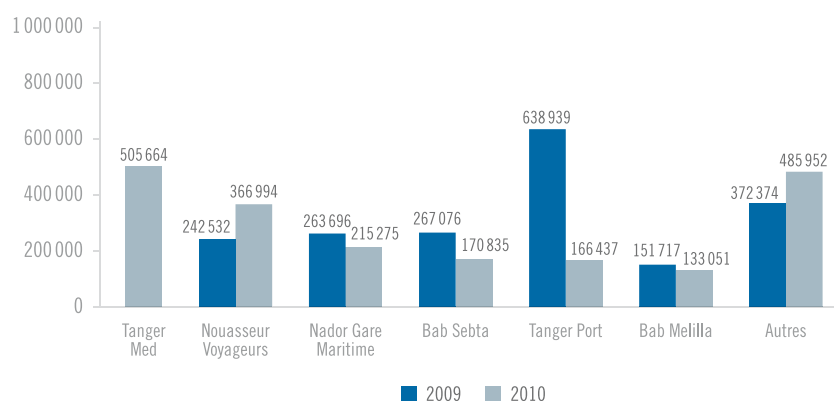
La Direction Régionale du Nord Est a encaissé 13,3% du total des amendes, et la Direction Régionale du Nord Ouest 11,4%.

MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER (MRE) (DU 16 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2010)

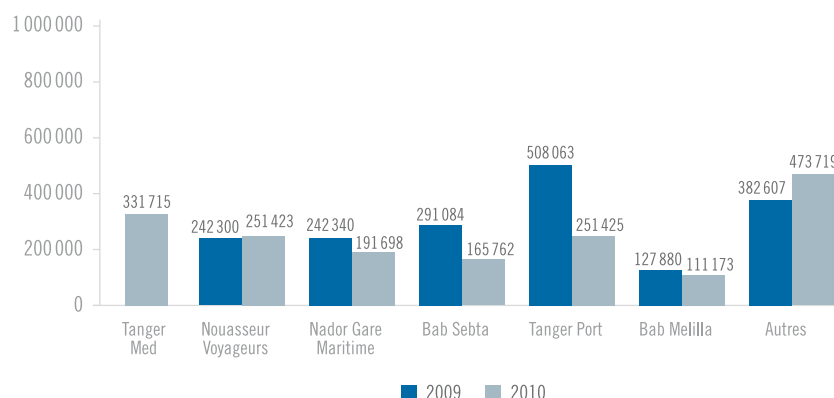
MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Var 09/08 en %
Entrées	1 466 422	1 569 049	1 468 860	1 466 376	1 729 279	1 871 139	1 936 334	2 046 208	5,7
Sorties	1 327 383	1 484 518	1 365 353	1 421 974	1 625 466	1 789 920	1 794 274	1 776 915	-1,0
Total	2 793 805	3 053 567	2 834 213	2 888 350	3 354 745	3 661 059	3 730 608	3 823 123	2,5

Mouvements des MRE à l'entrée



Mouvements des MRE à la sortie





Au 15 septembre 2010, le nombre des MRE enregistré a été comme suit :

A l'entrée

Ce nombre a atteint 2 046 208 contre 1 936 334 l'année dernière à la même date, ce qui représente une augmentation de 5,7%.

(1) En raison du mois de Ramadan, la campagne MRE a débuté cette année à partir du 5 juin au lieu du 16 juin les années précédentes. Les données de comparaison de la période du 5 au 15 juin pour les autres années ne sont donc pas disponibles. La comparaison se fera entre les périodes identiques du 16 juin au 15 septembre de chaque année.

Les principaux points de passage à l'entrée

Les principaux points de passage à l'entrée sont Tanger MED (24,7%), suivi de Nouasser (18%), Nador Port (10,5%), Bab-Sebta (8,4%), Tanger port (8,1%), Bab-Melilla (6,5%), Tanger Aéroport (4,2%), Marrakech (3,9%), Nador Aéroport (3,6%), Fes-Saïss (3,6%), Oujda (3,1%) et Agadir Aéroport (2,4%).

Le cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 est de 2 178 085.

A la sortie

Ce nombre a atteint 1 776 915 contre 1 794 274 un an auparavant, soit une baisse de 1%.

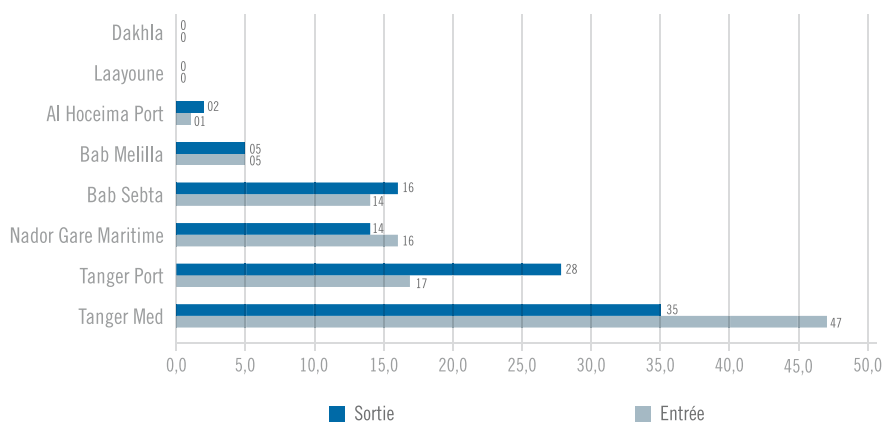
Les principaux points de passage à la sortie

Tanger-Med est en tête des bureaux de sortie avec 18,7%, suivi de Tanger-Port et Nouasser avec 14,2% chacun, Nador Port avec 10,8%, Bab-Sebta avec 9,3%, Bab-Melilla avec 6,3% et Tanger Aéroport avec 4,8%.

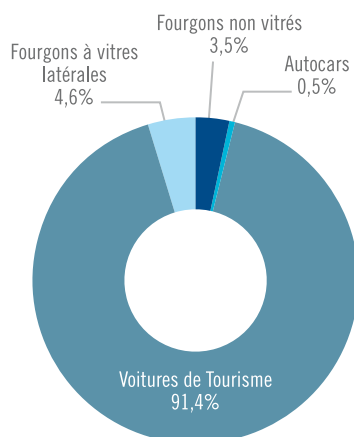
Ce qui rapporte le cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 à 1 867 618.

MOYENS DE TRANSPORT EMPRUNTÉS PAR LES MRE

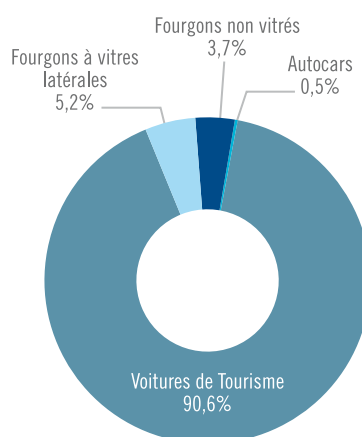
Mouvements des véhicules par bureau en 2010 (en %)



Répartition des moyens de transport à l'entrée



Répartition des moyens de transport à la sortie





A l'entrée

Ont été recensés 327 773 véhicules, contre 382 236 l'année dernière, soit une diminution de 14,2%. Ce nombre est réparti comme suit :

- Voitures de tourisme : 91,4% de l'ensemble
- Fourgons à vitres latérales : 4,6%
- Fourgons non vitrés : 3,5%
- Autocars : 0,5%

Les ports de Tanger MED et de Tanger port ont assuré respectivement 46,8% et 17,4% des transits, suivis de Nador Port avec 15,7%.

Le cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 s'élève à 345 153.

A la sortie

Ont été recensés 275 628 véhicules, contre 305 324 l'année dernière, en diminution de 9,7%.

Les voitures de tourisme ont représenté 90,6% de l'ensemble des moyens de transport ayant traversé les frontières à la sortie, les fourgons à vitres latérales 5,2%, les fourgons non vitrés 3,7%, et les autocars 0,5%.

Le cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 est ainsi de 286 414.

NOMBRE DE DÉCLARATIONS EN DOUANE DÉPOSÉES PAR LES MRE

Le nombre de déclarations déposées par les MRE a régressé de 13,4% par rapport à l'année dernière à la même date, soit 356 985 cette année contre 412 091 en 2009.

Le nombre de DUM (1) a diminué de 16,3%, soit 939 contre 1 122 en 2009. Le nombre de déclarations occasionnelles (2) a régressé de 57,3%, passant de 2 391 en 2009 à 1 020 en 2010. Le nombre de T6 Bis (3) a augmenté de 3,5%, passant de 26 342 en 2009 à 27 253 en 2010.

Le nombre de déclarations D16 ter (4) déposées par procédé informatique a atteint 4 226 en 2010 contre 6 180 l'année dernière, soit une diminution de 31,6%.
Cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 : le nombre de déclarations déposées par les MRE a atteint 377 897.



RECETTES SUR LE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Les recettes encaissées à l'occasion du dédouanement de marchandises importées par les MRE sont passées à 98,6 MDH contre 126,4 MDH en 2009 à la même date, enregistrant ainsi une baisse de 22%.

Cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 : les recettes sur le dédouanement ont atteint 110,1 MDH.



AFFAIRES CONTENTIEUSES

Les données des affaires contentieuses réalisées ont été comme suit :

Nombre d'affaires

A l'entrée : le nombre d'affaires contentieuses a augmenté de 19,9%, soit 2 222 affaires contre 1 853 durant la même période de l'année dernière.

Le cumul du 5 juin au 15 septembre 2010 est ainsi porté à 2 555 affaires.

A la sortie : ce nombre a atteint 2 608 cette année contre 2 189 l'année précédente, soit une augmentation de 19,1%.
Le cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 atteint 2 714 affaires.

Valeur des affaires contentieuses

A l'entrée 23,6 MDH contre 47,2 MDH l'année dernière à la même date, ce qui représente une diminution de 50%.
A la sortie, cette valeur a atteint 88,2 MDH contre 116,9 MDH (-24,5%).

Cumul du 05 juin au 15 septembre 2010 : cette valeur a atteint à l'entrée 25,5 MDH et à la sortie 98,2 MDH.

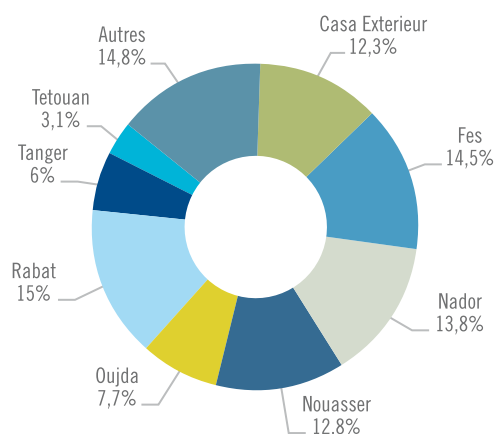
Amendes encaissées

A l'entrée, ce sont 5,1 MDH d'amendes encaissées, contre 4,6 MDH l'année dernière à la même date, soit une augmentation de 9,9%.
A la sortie, ces amendes ont atteint 7,5 MDH contre 8 MDH (-7,4%).

Cumul du 5 juin au 15 septembre 2010 : le montant des amendes a atteint à l'entrée 5,9 MDH et à la sortie 8,3 MDH.

MISES À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

Mises à la consommation des voitures de tourisme d'occasion par circonscription en 2010
répartition des montants des droits et taxes perçus (en %)



Evolution des importations de voitures de tourisme

Années	VOITURES DÉDOUANÉES		DROITS & TAXES PERÇUS (en MDH)	
	Neuves à l'état monté (CBU)	D'occasion	Neuves à l'état monté (CBU)	D'occasion
2008	47 077	26 623	2 344,4	1 856,1
2009	56 346	50 237	3 000,4	2 368,1
2010*	53 016	56 828	2 662,1	2 603,5
Var 10/09 en %	-5,9	13,1	-11,3	9,9

Au cours de l'année 2010, le nombre de voitures de tourisme d'occasion a augmenté de 13,1% par rapport à 2009. La tendance inverse a été constatée pour le dédouanement des voitures neuves (CBU), soit -5,9%.

La ventilation en 2010 du nombre de voitures d'occasion dédouanées par circonscription se présente comme suit en pourcentage :

- Nador : 15,9%
- Fès : 13,8%
- Nouasser : 12,4%
- Rabat : 11,0%
- Casa-Extérieur : 10,7%
- Oujda : 10,1%
- Tanger : 5,8%
- Autres bureaux : 20,9%

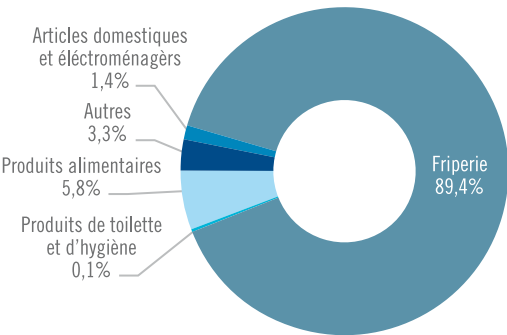
Parmi les voitures d'occasion dédouanées en 2010, 97,2% avaient plus de trois ans d'âge (96,1% en 2009) dénotant ainsi un léger vieillissement du parc automobile. Les véhicules de moins d'une année n'ont pas dépassé 0,6% (0,9% en 2009).



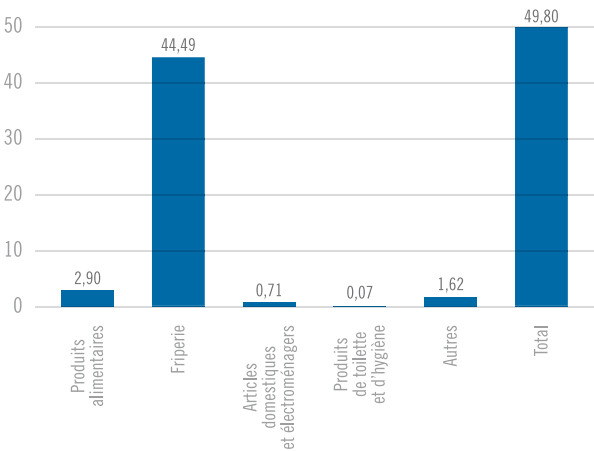
L'ACTION SOCIALE DE L'ADMINISTRATION AU PROFIT DES ORGANISMES ET ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Dans le cadre de ses activités en faveur de l'action sociale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a procédé à la cession gratuite de marchandises saisies au profit de certains organismes d'œuvres de bienfaisance et de départements ministériels. Ces marchandises concernent essentiellement la friperie, les produits alimentaires et les articles domestiques et électroménagers.

Répartition des cessions gratuites par nature de produits (en%)



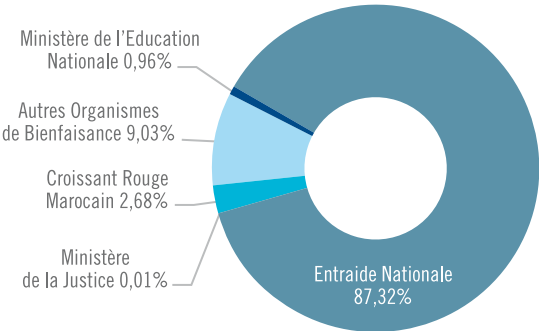
Répartition des cessions de l'administration (en MDH)



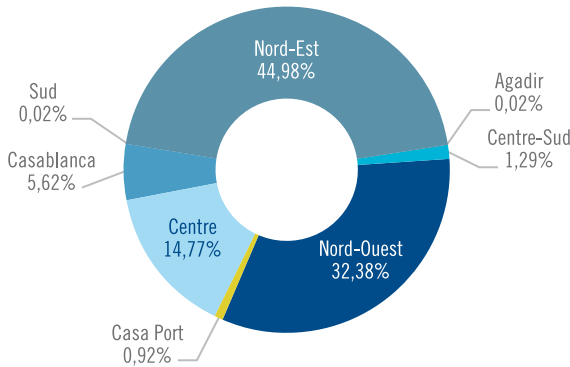
Les principaux bénéficiaires de ces dons sont l'Entraide Nationale, le Croissant Rouge Marocain et le Ministère de l'Education Nationale, qui ont été destinataires respectivement de 87,3%, 2,7% et 0,9% de la valeur de ces marchandises.

La Direction régionale du Nord Est a été au premier rang en distribuant l'équivalent de 22,4 MDH de marchandises. Elle a été suivie par la Direction Régionale du Nord Ouest avec 16,1 MDH de produits. La contribution de la Direction Régionale du Centre quant à elle a atteint 7,4 MDH.

Répartition des cessions gratuites des marchandises par organisme



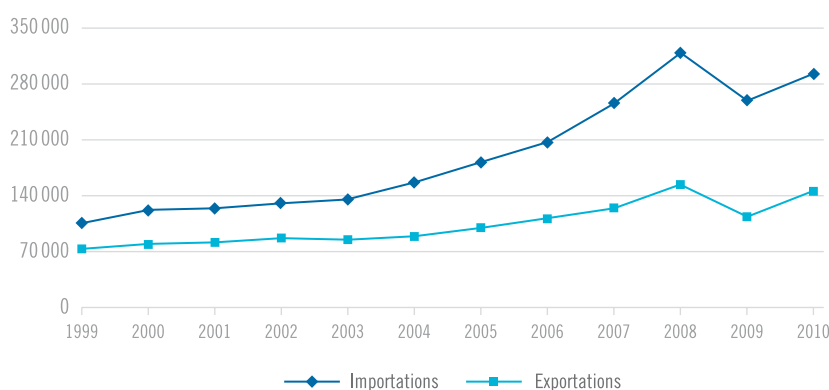
Répartition des cessions gratuites direction régionale



ECHANGES EXTÉRIEURS

BALANCE COMMERCIALE (EN MDH)

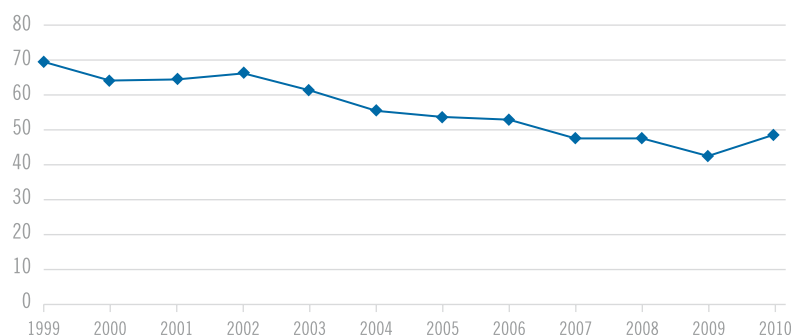
Evolution de la balance commerciale de 1999 à 2010 (en MDH)



	2009	2010*	Var. en %
Importations	263 981,7	299 123,9	13,3
Exportations	113 020,0	147 849,8	30,8
Solde	-150 961,7	-151 274,1	0,2
Taux de couverture en %	42,8	49,4	

En 2010, le solde négatif de la balance commerciale a atteint 151 274,1 MDH, soit une légère détérioration (+0,2%) par rapport à celui de 2009, en raison du même niveau d'accroissement en termes absolus entre les deux années des importations et des exportations : +35 142,2 MDH pour les premières et +34 829,8 MDH pour les secondes.

Evolution du taux de couverture des importations par les exportations



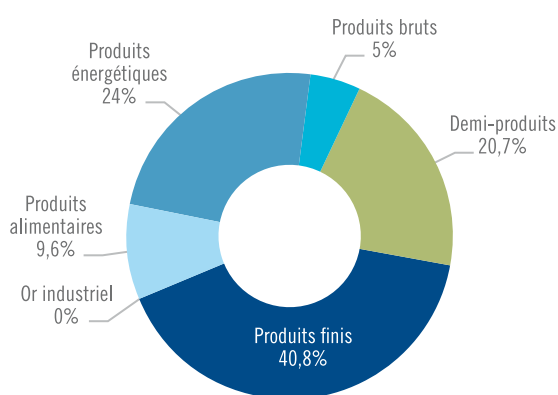
Les échanges globaux ont augmenté de 18,6%, passant de 377 001,7 MDH à 446 973,7 MDH d'une année à l'autre. Les importations ont atteint 299 123,9 MDH (263 981,7 MDH en 2009) et les exportations 147 849,8 MDH (113 020,0 MDH en 2009). Le taux de couverture des importations par les exportations a atteint à 49,4% au lieu de 42,8 l'année dernière.

L'augmentation de 13,3% de la valeur des importations s'explique, notamment, par la hausse relevée au niveau des achats des produits énergétiques, les demi-produits, les produits bruts et les produits alimentaires.

RÉPARTITION PAR GROUPEMENT D'UTILISATION

Importations

Structure des importations en 2010



Libellé des groupements	2009	2010*	Var 10/09 en %
Produits alimentaires	24 213,0	28 620,6	18,2
Produits énergétiques	54 136,4	71 690,7	32,4
dont : pétrole brut	17 166,0	25 083,7	46,1
Produits bruts :	13 776,1	14 900,5	8,2
- d'origine animale et végétale	10 438,9	10 822,8	3,7
- d'origine minérale	3 337,2	4 077,7	22,2
Demi - produits	52 760,6	62 002,4	17,5
Produits finis :	119 043,6	121 904,9	2,4
- Biens d'équipement	66 136,0	66 075,8	-0,1
- Biens de consommation	52 907,6	55 829,1	5,5
Or industriel	52,0	4,8	-90,8
Total	263 981,7	299 123,9	13,3

La structure des importations de 2010 révèle qu'environ 40,8% des achats (45,1% en 2009) sont constitués de produits finis (produits finis de consommation et biens d'équipement). Les approvisionnements en demi-produits et en produits énergétiques représentent 44,7%, soit une part de 20,7% pour les premiers, et 24,0% pour les seconds. Les produits alimentaires et les produits bruts sont successivement intervenus à hauteur de 9,6% et 5,0%.

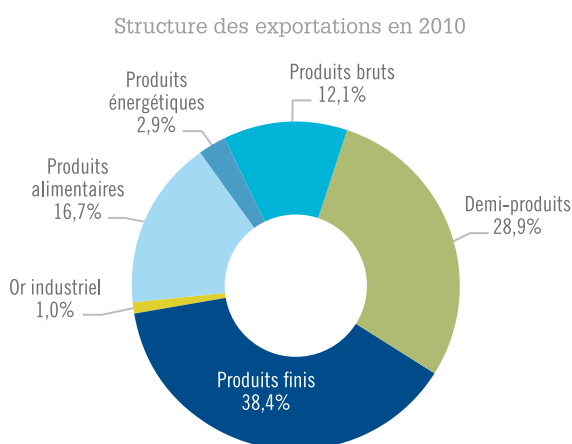
Les importations de produits finis, destinés soit à l'équipement soit à la consommation, se sont établies à 121 904,5 MDH, en hausse de 2,4% par rapport à l'année 2009. Ce résultat est imputable en majeure partie à la hausse des achats de voitures de tourisme, de matériel ferroviaire roulant, de fils et câbles pour électricité et de machines et appareils divers.

Les importations des demi-produits ont affiché une progression de 17,5% par rapport à 2009. Elles ont porté, entre autres, sur les transistors, les produits chimiques, les matières plastiques artificielles, le cuivre et les ouvrages en cuivre, les accessoires de tuyauterie et de construction métallique, le fer et l'acier, et le papier et le carton.

L'approvisionnement en produits énergétiques s'est élevé à 71 690,7 MDH, en augmentation de 32,4% par rapport à 2009 en raison de la hausse des approvisionnements en huile brute de pétrole (+46,1% ou +7 917,7 MDH) et en gas-oils et fuel-oils (+24,3% ou +3 741,9 MDH).

Les importations de produits alimentaires ont progressé de 18,2%, suite notamment aux achats du blé +26,8% ou + 1 467,4 MDH et du maïs +30,4% ou + 872,4 MDH.

Exportations



Libellé des groupements	2009	2010*	Var 10/09 en %
Produits alimentaires	25 193,1	24 677,2	-2,0
Produits énergétiques	2 628,2	4 339,2	65,1
Produits bruts :	9 758,9	17 932,7	83,8
- d'origine animale et végétale	2 382,6	3 730,1	56,6
- d'origine minérale	7 376,3	14 202,6	92,5
Demi - produits	25 962,4	42 688,5	64,4
Produits finis :	49 155,1	56 735,0	15,4
- Biens d'équipement	16 326,2	22 172,4	35,8
- Biens de consommation	32 828,9	34 562,6	5,3
Or industriel	322,3	1 477,2	++
Total	113 020,0	147 849,8	30,8

Les exportations en 2010 ont affiché une hausse de 30,8% (+34 829,8 MDH) par rapport à 2009. Elle est imputable essentiellement aux demi-produits : +64,4% ou +16 726,1 MDH (engrais naturels et chimiques : +7 443,7 MDH et acide phosphorique : +5 532,8 MDH), et aux produits bruts d'origine minérale +83,8% ou +8 173,8 MDH (phosphate : +4 531,1 MDH).

La structure des ventes à l'étranger fait apparaître la prédominance des produits finis (biens de consommation essentiellement) avec 38,4% contre 43,5% en 2009, suivis des demi-produits avec 28,9% contre 23,0% en 2009, des produits alimentaires (16,7%) et des produits bruts (12,1%).

Les exportations de biens finis de consommation ont été composées entre autres de vêtements confectionnés (17 438,8 MDH ou 50,5% du groupe), d'articles de bonneterie (6 847,0 MDH, soit une part de 19,8%) et de chaussures (2 338,8 MDH ou 6,8%).

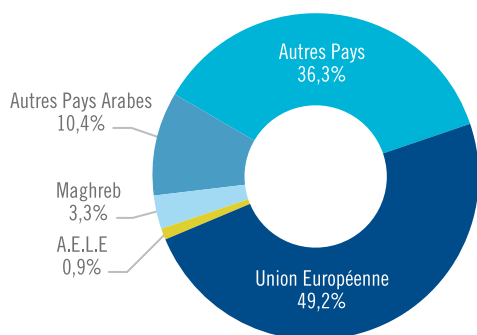
Les expéditions des demi-produits ont concerné en particulier l'acide phosphorique (13 583,9 MDH ou 31,8% du groupe), les engrais naturels et chimiques (13 064,1 MDH ou 30,6% du groupe), et les composants électroniques (4 948,0 MDH ou 11,6%).

Les ventes des produits alimentaires ont connu une baisse de 2,0% par rapport à l'année 2009, due essentiellement aux résultats négatifs affichés par certains produits de ce groupe (les tomates fraîches : -29,5%, et les poissons frais : -10,3%).

RÉPARTITION DES ÉCHANGES PAR ZONE ECONOMIQUE

Importations

Répartition des importations en 2010 par zone économique



Zones économiques	2009	2010*	Var 10/09 en %
Union Européenne	138 208,1	147 173,0	6,5
A.E.L.E	2 562,2	2 678,5	4,5
Maghreb	7 982,9	9 751,9	22,2
Autres pays arabes	22 710,2	31 074,5	36,8
Autres pays	92 518,4	108 446,1	17,2
Total	263 981,7	299 123,9	13,3

L'Union Européenne reste le premier fournisseur du Maroc avec 49,2% des importations, ventilées comme suit :

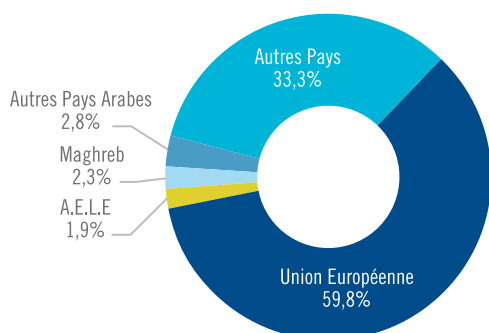
- biens d'équipement industriel (machines et appareils divers, voitures industrielles, appareils de coupure électriques, matériel à broyer, moteurs à piston et autres, fils et câbles électriques, etc.), ce qui représente 27,1% des acquisitions à partir de cette entité.
- demi-produits (produits chimiques, matières plastiques, papiers et cartons, fer et acier, etc.), soit 26,4% des achats de ces pays.
- produits finis de consommation (voitures de tourisme, médicaments, parties et pièces détachées pour voitures de tourisme, tissus, etc.), soit 22,3%.

A partir des pays arabes, les achats ont représenté 13,7% de l'ensemble des importations marocaines. Ils sont constitués essentiellement de produits énergétiques (pétrole brut et gaz de pétrole), qui représentent 66,8% des achats à partir de ces pays, suivis des demi-produits (18,7%).



Exportations

Répartition par zone économique des exportations en 2010



Zones économiques	2009	2010	Var 10/09
Union Européenne	74 568,7	88 438,3	18,6
A.E.L.E	2 202,0	2 783,0	26,4
Maghreb	2 509,7	3 330,6	32,7
Autres pays arabes	3 023,1	4 100,4	35,6
Autres pays	30 716,5	49 197,6	60,2
Total	113 020,00	147 849,80	30,8

Absorbant 59,8% des exportations, l'Union Européenne reste en tête des clients de notre pays. Les ventes sur ce marché sont constituées par les produits finis de consommation : 32 310,7 MDH (vêtements confectionnés, articles de bonneterie, chaussures, etc.), les biens d'équipement industriels : 19 088,1 MDH (fils et câbles pour électricité essentiellement) et les produits alimentaires : 16 569,1 MDH (crustacés, poissons en conserve, tomates fraîches, légumes frais, agrumes, etc.).

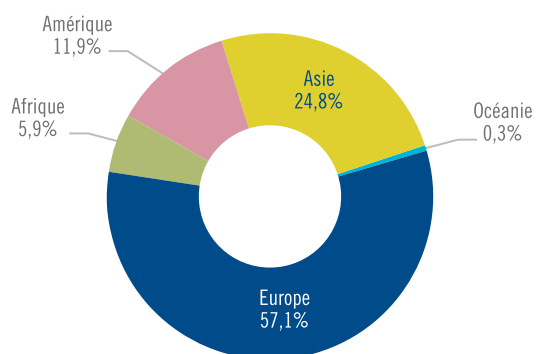
La part de l'ensemble des pays arabes n'a pas dépassé 5,1% des marchandises exportées. Les expéditions sur ces pays ont porté principalement sur les produits alimentaires : 2 125,5 MDH (poissons frais ou en conserve, légumes et agrumes) ainsi que les produits finis de consommation : 1 234,8 MDH (voitures de tourisme, médicaments, parfumeries, etc.).



RÉPARTITION DES ÉCHANGES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Importations

Importations par zone géographique 2010



Zones économiques	2009	2010*	Var 10/09
Europe	158 676,6	170 728,8	7,6
Afrique	13 719,1	17 778,0	29,6
Amérique	33 362,7	35 681,9	7,0
Asie	57 497,1	74 080,1	28,8
Océanie	726,2	855,1	17,7
Total	263 981,7	299 123,9	13,3

Les importations effectuées à partir du continent européen ont progressé de 7,6% entre 2009 et 2010. Elles ont représenté 57,1% de l'ensemble de nos achats et ont concerné principalement les demi-produits (45 120,2 MDH), les biens d'équipement industriels (41 784,2 MDH), les produits finis de consommation (36 275,3 MDH), l'énergie et lubrifiants (25 857,8 MDH), et les produits alimentaires (11 386,3 MDH).

Les pays asiatiques se sont classés en seconde position avec 24,8% des importations, à attribuer pour 32,9% aux produits énergétiques en provenance du Moyen Orient. Les produits finis de consommation importés de ces pays ont représenté 22,8%, les biens d'équipement industriel 22,5% et les demi-produits 16,9%.

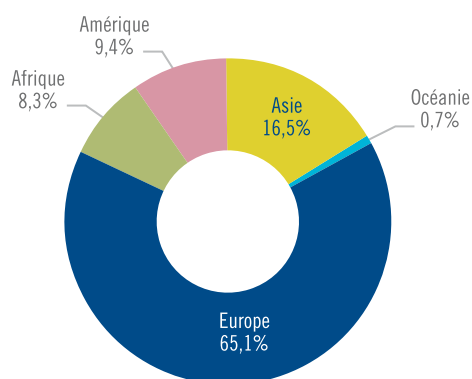
Les livraisons des pays américains se sont établies à 35 681,9 MDH contre 33 362,7 MDH en 2009, soit un accroissement de 7,0%. Les produits alimentaires se sont classés en première position, soit une part de 37,3% des achats de ce continent. Ils sont suivis des produits énergétiques (23,5%) et des biens d'équipement industriels (14,9%).

Les importations d'origine africaine, ont représenté 5,9% de nos achats globaux et ont été limitées surtout aux produits énergétiques (9 881,1 MDH), aux demi-produits (2 714,9 MDH), aux produits alimentaires (1 873,7 MDH) et aux produits finis de consommation (1 457,3 MDH).



Exportations

Exportations par zone géographique 2010



Avec 65,1% des ventes, les pays européens sont restés les premiers clients du Maroc. Les expéditions ont porté à hauteur de 33,7% sur les produits finis de consommation, de 20,6% sur biens d'équipement industriels, de 19,1% sur les produits alimentaires et de 17,1% sur les demi-produits.

Les pays asiatiques ont occupé la seconde position, soit 16,5% de l'ensemble des exportations marocaines. Elles sont constituées essentiellement de demi-produits qui ont représenté 69,9% des transactions vers ces pays (acide phosphorique et engrais essentiellement), des produits bruts d'origine minérale (13,3%) - en particulier les phosphates-, et des produits alimentaires (9,0%).

Le continent américain a été classé au troisième rang (9,4% des exportations). Les livraisons ont été constituées de demi-produits (49,8% de leurs achats à partir du Maroc) composés pour l'essentiel par les engrais et l'acide phosphorique, de produits d'origine minérale (28,3%), dont principalement les phosphates, et de produits alimentaires (11,6%).

Les ventes sur les pays africains ont été composées en particulier de produits alimentaires (3 383,9 MDH), de demi-produits (2 618,4 MDH), de biens d'équipement industriels (2 336,9 MDH) et de produits finis de consommation (1 758,1 MDH).

Zones économiques	2009	2010*	Var 10/09
Europe	80 184,0	96 245,2	20,0
Afrique	9 417,0	12 244,2	30,0
Amérique	7 445,9	13 835,2	85,8
Asie	15 454,7	24 428,6	58,1
Océanie	518,3	1 096,6	111,6
Total	113 020,0	147 849,8	30,8







Avenue Annakhil - Hay Riad, Rabat, Maroc
 Tél. : 212 (0) 5 37 57 90 00 - 212 (0) 5 37 71 78 00
 E-mail : adit@douane.gov.ma
 Portail Internet : www.douane.gov.ma
 Numéro économique de TADII : 080 100 7000